



APPT asbl
6, rue Charles VI
L-1327 Luxembourg

www.stopcorrupt.lu
info@stopcorrupt.lu

REVUE DE PRESSE

#2
(au 28 février 2021)

Préparée par StopCorrupt

Disclaimer

Cette revue de presse est compilée par StopCorrupt. Les idées et opinions exprimées dans les articles cités sont fournies à titre d'information uniquement et ne représentent pas les idées et opinions de StopCorrupt, qui s'en distance formellement. La véracité et l'exactitude des documents repris ou cités dans cette revue de presse n'a pas été confirmée par StopCorrupt. Pour toutes questions concernant ce service, nous vous prions de bien vouloir contacter notre bureau par e-mail info@stopcorrupt.lu.

SOMMAIRE DE LA REVUE DE PRESSE DE FEVRIER 2021

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/les-juges-redistribuent-les-cartes-du-jeu-politique-6017ddf3de135b9236b7ab9f>

LES JUGES REDISTRIBUENT LES CARTES DU JEU POLITIQUE

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/de/politik/rtl-konzessionsvertrag-tohuwabohu-in-der-chamber-6018431cde135b92369d8714>

RTL – KONZESSIONSVERTRAG : TOHUWABOHU IN DER CHAMBER

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/tribunal-administratif-rejette>

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF REJETTE LA PLAINTE DE LA FDA

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/de/politik/xavier-bettel-la-transparence-risque-d-impacter-l-attractivite-du-pays-601a550bde135b923651f942>

XAVIER BETTEL : « LA TRANSPARENCE RISQUE D'IMPACTER L'ATTRACTIVITE DU PAYS »

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/corruption-cet-indice-a-geomet>

LA CORRUPTION, CET INDICE A GEOMETRIE VARIABLE

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/impasse-legislative>

LE SORT DES AVOIRS DORMANTS DANS L'IMPASSE LEGISLATIVE

- RTL.lu : <https://www.rtl.lu/news/national/a/1668211.html>

6 JOER NO DER LUXLEAKS-AFFÄR STEET D'LËTZEBUERGER FINANZPLAZ NEES AN DER KRITIK

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/economie/la-transparence-existait-avant-openlux-60214de5de135b92363f5729>

« LA TRANSPARENCE EXISTAIT AVANT OPENLUX »

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/nous-sommes-demandeurs-control>

« NOUS SOMMES DEMANDEURS DE CONTROLES »

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/luxembourg-place-financiere-ce>

« LE LUXEMBOURG, UNE PLACE FINANCIERE, CE N'EST PAS UNE « BREAKING NEWS » »

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/economie/apres-fayot-gramegna-s-expliquera-sur-fage-60192e98de135b92363d46d8>

APRES FAYOT, GRAMEGNA S'EXPLIQUERA SUR FAGE

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/pistes-impots-demain>

DES PISTES POUR LES IMPOTS DE DEMAIN AU LUXEMBOURG

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/superdreckskescht-beaucoup-que>

LE MINISTERE REAGIT A L'AFFAIRE SUPERDRECKSKËSCHT

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/audit-commande-autour-de-la-superdreckskescht-60376037de135b9236e02a9b>

AUDIT COMMANDE AUTOUR DE LA SUPERDRECKSKËSCHT

- Paperjam.lu : <https://paperjam.lu/article/portugal-obtient-nette-majorit>

LE PORTUGAL OBTIENT UNE « NETTE MAJORITE » POUR LE REPORTING PAR PAYS

- Wort.lu : <https://www.wort.lu/fr/economie/les-fonds-de-la-place-n-echapperont-pas-a-un-audit-6038c3b5de135b92369ecbf9>

LES FONDS DE LA PLACE N'ÉCHAPPERONT PAS A UN AUDIT

«Les juges redistribuent les cartes du jeu politique»

En autorisant les députés à avoir accès aux informations contenues dans les accords signés entre l'Etat et des sociétés privées, la Cour administrative « renforce le rôle de l'opposition », estime Luc Heuschling, constitutionnaliste à l'Uni.

L'arrêt de la Cour administrative sur le contrat signé [entre l'Etat et RTL Group](#)¹ peut-il être l'équivalent de l'ouverture de la boîte de Pandore en élargissant l'accès à des informations jusqu'alors jugées sensibles ?

Luc Heuschling - « Cette décision n'est pas la fin du monde pour l'exécutif, mais l'arrêt permet à l'opposition - et à la plus petite opposition qui soit puisqu'elle fait suite à une demande d'un seul député - d'avoir accès à des informations qui étaient, jusqu'à présent, connues des seuls contractants. En l'occurrence *RTL* et les administrations étatiques. Cela renforce donc le rôle du Parlement dans sa mission de contrôle de l'exécutif et en particulier l'opposition. Ou du moins les acteurs les plus petits de l'opposition car cela leur offre un boulevard pour être plus revendicatifs et exiger des informations qu'une majorité de députés ne demandait pas.

Il est intéressant de noter que cette décision des juges place notamment le CSV dans une position inconfortable. Si, jusqu'à présent, ce parti jouait un rôle ambigu en se positionnant en parti de gouvernement capable de revenir au pouvoir et donc à se montrer comme acteur du compromis, cette décision peut l'emmener à faire évoluer ses positions.

Si la décision des juges élargit les pouvoirs de l'opposition, elle ouvre également la voie à toute une série d'interrogations, comme les conditions d'accès aux informations...

« Ici, les juges ont répondu à la question de savoir si les députés étaient ou non des tiers dans le cadre d'un contrat signé entre une personne morale et l'Etat. La cour administrative a donc estimé, dans une interprétation audacieuse, que les députés, en tant que représentants du peuple, faisaient partie de l'Etat. Ce qui est différent d'un accès de ces informations au grand public. Ce qui pose donc effectivement la question de savoir comment les personnes qui y auront accès vont communiquer les informations dont ils disposent. Mais aussi de la forme dont ces informations seront communiquées. Que ce soit sur l'ampleur des parties noircies, le temps imparti à la consultation des documents ou bien encore si les députés pourront ou non prendre des notes, etc.

Cet arrêt prévoit que tous les documents signés entre l'Etat et des entreprises seront accessibles aux députés. Et donc aux accords avec [Google](#)², [Fage](#)³, etc. Un recours est-il possible ?

« Non. La Cour administrative est la plus haute instance en droit administratif. Il est d'ailleurs important de noter que cette décision est très audacieuse car les juges ont choisi d'interpréter le droit non pas *a minima* mais de manière plus large pour prendre en compte les besoins actuels de la société. Et donc d'apporter une signification très concrète à des notions vagues comme démocratie ou démocratie parlementaire qui sont présentes dans la Constitution. Cela bouleverse les us et coutumes du droit parlementaire, basé sur le règlement de la Chambre des députés et sur les pratiques.

Est-ce, selon vous, un effet collatéral de la politique d'« ouverture en grand des fenêtres » appliquée depuis 2013?

« Cela s'inscrit en tout cas dans un climat général, marqué par de nombreux changements survenus ces dernières années, notamment en ce qui concerne l'accès à l'information et la recherche de [la véracité des faits](#)⁴. Le temps où la confiance totale dans le gouvernement était

¹ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-contrat-etat-rtl-n-aura-rien-de-secret-601295a9de135b9236953914>

² <https://www.wort.lu/fr/economie/le-meco-decide-a-lever-le-voile-sur-le-projet-google-5fabef12de135b92362ef9ac>

³ <https://www.wort.lu/fr/economie/fayot-fait-amende-honorable-dans-le-dossier-fage-5ffec1f2de135b92362a87ec>

⁴ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/les-fakes-news-sur-le-virus-gangrenent-la-toile-5e997b42da2cc1784e35bd0a>

de mise semble révolu. Raison pour laquelle cet arrêt renforce le Parlement, qui est un Parlement faible. L'autre conséquence indirecte que je vois tient dans la redistribution des cartes au niveau politique puisque, pour la première fois, les juges viennent perturber le consensus qui existait jusqu'à présent en octroyant un pouvoir qu'une majorité de députés n'avait pas demandé.

Cette nouvelle donne politique risque-t-elle de changer profondément les pratiques politiques ?

« Le côté novateur de la décision peut permettre à l'opposition d'exercer pleinement son rôle. Cela lui donne en tout cas les moyens d'avoir accès à des informations et donc à du savoir. Reste désormais à voir la manière dont ces données seront exploitées. La muselière a été retirée, nous allons observer si l'opposition va se mettre à mordre ou si elle continuera d'aboyer. Car il n'est pas exclu que le soufflé de cette décision retombe, cette décision n'étant qu'une première décision. Un texte au fort potentiel, mais qu'une première décision.»

RTL-Konzessionsvertrag: Tohuwabohu in der Chamber

Mehrheitsparteien und Opposition streiten über das Urteil des Verwaltungsgerichtshofs zum RTL-Konzessionsvertrag.

Nachdem Ende 2019 bekannt wurde, dass **RTL Group einen Teil seiner Aktivitäten von Luxemburg nach Deutschland verlegen würde**, verlangte **Sven Clement (Piraten)** von **Premier und Medienminister Xavier Bettel (DP)**, dass die Mitglieder des Medienausschusses **Einblick in den Konzessionsvertrag** zwischen dem Staat und dem Medienkonzern nehmen dürfen. Er wollte wissen, ob RTL nach der Restrukturierung die **Bedingungen des Vertrags noch erfüllt**.

Mehrheitsparteien und Opposition streiten über das Urteil des Verwaltungsgerichtshofs zum RTL-Konzessionsvertrag.

Nachdem Ende 2019 bekannt wurde, dass **RTL Group einen Teil seiner Aktivitäten von Luxemburg nach Deutschland verlegen würde**, verlangte **Sven Clement (Piraten)** von **Premier und Medienminister Xavier Bettel (DP)**, dass die Mitglieder des Medienausschusses **Einblick in den Konzessionsvertrag** zwischen dem Staat und dem Medienkonzern nehmen dürfen. Er wollte wissen, ob RTL nach der Restrukturierung die **Bedingungen des Vertrags noch erfüllt**.

Der Konzessionsvertrag regelt die staatliche Unterstützung, aber auch die Rechte und Pflichten der CLT-UFA. Dazu zählen ein Programmangebot in luxemburgischer Sprache, das mit einem öffentlich-rechtlichem Auftrag ausgestattet ist, die Nutzung der Luxemburg international zugewiesenen Hörfunk- und Fernsehfrequenzen und die Stellung des Broadcasting Centre Europe. Im März 2017 war der Vertrag von 2021 bis 2023 verlängert worden, die Frequenzen wurden gar bis 2030 geregelt. Um den öffentlich-rechtlichen Teil des Programms abzusichern, trägt der Staat ab 2021 das Defizit bis zu einer Höhe von zehn Millionen Euro jährlich.

Nicht ganz so einig waren sich die Parlamentarier in Bezug auf **eine Motion, die der DP-Abgeordnete Pim Knaff** eingebracht hatte und in der er die Regierung aufforderte, ein **juristisches Gutachten** auszuarbeiten, um das weitere Prozedere im Zusammenhang mit der Urteil festzulegen.

„Juristische Häresie“

Die Opposition vermochte seinen Überlegungen nicht zu folgen. **Gilles Roth (CSV)** sprach gar von „juristischer Häresie“. **Es stehe der Regierung nicht zu, ein Urteil der obersten Instanz zu begutachten**, sie sei vielmehr verpflichtet, es anzuwenden, sprich, dem Parlament **Einblick in den Konzessionsvertrag zu gewähren**. Roth vermutete daher, dass die **DP**, oder aber **Medienminister Bettel Probleme mit dem Urteil haben könnten**. Die Motion sei nicht zulässig, so Roth.

Dieser Meinung schloss sich auch **Sven Clement** an. Bettel müsse sich dem Urteil beugen, das Parlament müsse sich aber die erforderlichen Mittel geben, damit das „weitreichende Urteil“ umgesetzt werden kann. Auch **David Wagner (Déi Lénk)** war der Ansicht, dass **Knaffs Motion nicht zulässig sei**. Schließlich kam **Parlamentspräsident Fernand Etgen (DP)** zum Schluss, dass die **Conférence des Présidents über die Zulässigkeit der Motion entscheiden sollte**.

ADR-Motion von 2017

Zuvor hatte **Roy Reding (ADR)** allerdings eine ähnlich gelagerte ADR-Motion von 2017 ins Spiel gebracht, über die nicht abgestimmt worden war, weil zu dem Zeitpunkt noch ein

Verfahren bei Gericht anhängig war. Mit seinem Vorschlag **übrumpelte er vor allem die Fraktionen von DP, LSAP und Grünen und es kam zu einem allgemeinen Durcheinander**. Die alte Motion sei schlicht überflüssig, so der **LSAP-Fraktionsvorsitzende Georges Engel**, dem sich die anderen Mehrheitsprecher anschlossen. Die **grüne Fraktionschefin Josée Lorsché** verlangte sogar eine Unterbrechung der Sitzung, um sich mit ihren Fraktionskollegen vor der Abstimmung beraten zu können.

Die **Opposition** sah dies erwartungsgemäß völlig anders. Die ADR-Motion habe durchaus ihre Berechtigung, so **Marc Baum (Déi Lénk)**. Es war **Fernand Kartheiser (ADR)**, der vor der Abstimmung schließlich darauf bestand, dass die drei Abgeordneten, die dem RTL-Verwaltungsrat angehören – Gilles Baum und Georges Engel und Claude Wiseler – wegen möglicher Interessenskonflikte den Saal verlassen müssten.

Nach vielem Hin und Her musste die Abstimmung schließlich namentlich wiederholt werden, weil sich offensichtlich ein **Rechenfehler** eingeschlichen hatte. **Die Motion der ADR wurde mit 29 gegen 28 Stimmen verworfen**.

REPRISE DE PAUL WAGNER PAR ENCEVO

Le tribunal administratif rejette la plainte de la FDA



La société mère du fournisseur d'énergie Enovos, Encevo, avait repris la société Paul Wagner en 2018. (Photo: Matic Zorman/Maison Moderne)

Le rachat de Paul Wagner par Encevo ne constituerait pas un abus de position dominante, selon le tribunal administratif, qui confirme la décision du Conseil de la concurrence. Et contredit l'avis de la Fédération des artisans.

L'affaire a déjà quelques années. En 2018, la Fédération des artisans (FDA) pointait du doigt⁵ le rachat⁶ de l'entreprise d'équipement du bâtiment Paul Wagner SA par le fournisseur d'énergie et gestionnaire de réseaux Encevo. Selon elle, l'opération comportait « des risques sérieux que ces sociétés adoptent plusieurs comportements abusifs menant à une restriction de concurrence » en matière d'utilisation de bases de données, d'offres liées, de publicités croisées ou de marchés publics. Elle avait donc déposé une plainte le 5 novembre 2018. À laquelle s'est opposé le Conseil de la concurrence dans sa décision du 15 mars 2019⁷, considérant notamment que les deux sociétés « ne se trouvaient pas en position de concurrence » avant cette acquisition.

Trois mois plus tard, la Fédération, non satisfaite, avait introduit un recours devant le tribunal administratif contre cette décision. Il vient finalement de trancher, confirmant l'avis du Conseil de la concurrence. Le jugement a été rendu le 25 janvier 2021.

⁵ <https://paperjam.lu/article/news-les-artisans-echaudes-par-encevo-chez-paul-wagner>

⁶ <https://paperjam.lu/article/news-encevo-reprend-paul-wagner-fils>

⁷ <https://paperjam.lu/article/un-impossible-contrle-de-monop>

Xavier Bettel : La transparence risque d'«impacter l'attractivité du pays»

Quelques jours après l'arrêt de la Cour administrative qui bouleverse les équilibres politiques à la Chambre, le Premier ministre revient en vidéo sur cette décision historique. Et évoque également le cas Monica Semedo ou la réforme de la formation des personnels soignants.

La position que vous défendiez depuis des années, à savoir que les accords signés entre le gouvernement et les sociétés privées telles que Google ou Fage devaient rester secrets, a été battue en brèche par [un arrêt de la Cour administrative](#)⁸. Allez-vous donc livrer ces informations aux députés de manière [totalement transparente](#)⁹ ?

En tant que libéral, vous vous réjouissez donc de voir [les pouvoirs de l'opposition renforcés](#)¹⁰ ...



(Note : le lien et le contenu de la vidéo ne sont disponibles que via le site du Wort, tout comme la suite de l'interview :

<https://www.wort.lu/de/politik/xavier-bettel-la-transparence-risque-d-impacter-l-attractivite-du-pays-601a550bde135b923651f942>)

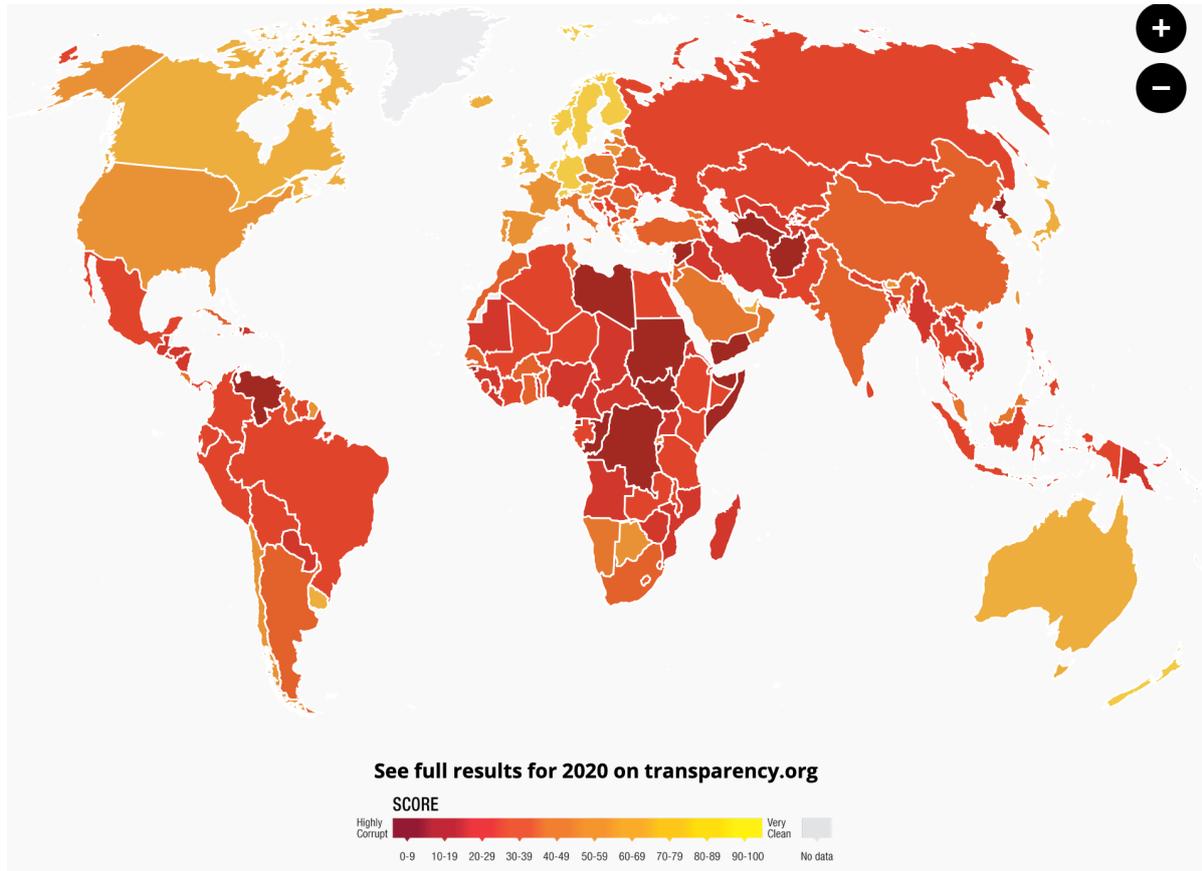
⁸ <https://justice.public.lu/fr/actualites/2021/01/communiqu%C3%A9-cour-administrative-communication-contrats-etat-rtl.html>

⁹ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/le-contrat-etat-rtl-n-aura-rien-de-secret-601295a9de135b9236953914>

¹⁰ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/les-juges-redistribuent-les-cartes-du-jeu-politique-6017ddf3de135b9236b7ab9f>

LE LUXEMBOURG DANS LE TOP 10 DES PAYS LES MOINS CORROMPUS

La corruption, cet indice à géométrie variable



Comment le Luxembourg se retrouve-t-il dans le top 10 des pays les moins corrompus de la planète, selon Transparency International ? Autopsie d'une analyse.

(Cet article a été modifié jeudi 4 février avec les réponses de Transparency International)

Le Luxembourg en 9^e place ex aequo avec l'Allemagne dans le nouvel indice de la corruption, publié par l'ONG allemande Transparency International (TI), est une bonne nouvelle pour le « nation branding », comme tous ces indices qui drainent une image positive du pays.

Mais...

D'abord, cet indice est un indice de la « perception », basé sur des sondages effectués auprès de personnalités politiques, d'entrepreneurs ou d'universitaires. Et, critiquent ceux qui s'en méfient, ils peuvent être liés à l'État sur lequel ils se prononcent, sans parler du financement même de l'ONG, qui prête parfois à questionnement.

Cela posé, Transparency International s'appuie sur 13 sources émanant de 12 institutions, la Fondation Bertelsmann ayant deux rapports différents sur le sujet. Pour qu'un pays puisse être classé, il doit être cité dans au moins trois de ces sources.

Standardisation de 13 sources

TI agrège les données, pour les standardiser¹¹, à partir de deux axes :

- Les pratiques problématiques : corruption, détournement de fonds publics, utilisation de la fonction publique à des fins privées, népotisme dans la fonction publique, capture d'État ;

- Les mécanismes disponibles pour prévenir la corruption : capacité du gouvernement à appliquer les mécanismes d'intégrité, poursuite efficace des fonctionnaires corrompus, formalités administratives et fardeau bureaucratique excessif, existence de lois adéquates sur la divulgation financière, les conflits d'intérêts, prévention et accès à l'information.

TI a des références pour le Luxembourg dans sept sources : Bertelsmann Foundation Sustainable Governance Index, Economist Intelligence Unit Country Ratings, Global Insight Country Risk Ratings, IMD World Competitiveness Yearbook, PRS International Country Risk Guide, Varieties of Democracy Project, World Economic Forum EOS. « Nous agrégeons simplement les scores de ces sources, sans introduire aucune pondération », explique l'ONG pour Paperjam. « Nous poursuivons cette stratégie pour que l'index reste aussi transparent que possible, que cela reflète la position des experts et sans que nous exprimions le moindre jugement sur la qualité d'une source. »

Par exemple, dans le rapport du Forum économique mondial¹² sur la compétitivité, il faut aller en page 355. Cela tient en une ligne, « incidence of corruption » : 81, une bonne note qui place le pays en 9^e position, même si d'autres indicateurs de ce rapport sur la compétitivité peuvent aussi jouer un rôle, comme la transparence budgétaire de l'État ou l'état de la liberté de la presse.

Il y a trois occurrences du Luxembourg dans le classement de The Economist Intelligence Unit¹³, trois classements qui placent le pays en 13^e position mondiale au niveau de la démocratie, ou la 9^e place européenne. Les cinq données dénoncent surtout le problème d'absence d'une partie de la population résidente au processus électoral.

Finalement, la description la plus intéressante de la méthodologie est peut-être celle des « Sustainable Governance Indicators » (SGI) de la Fondation Bertelsmann, qui s'intéressent à 41 pays, dont le Luxembourg.

Les SGI s'appuient sur un questionnaire de 71 questions¹⁴, sur six thématiques (politiques économiques, politiques sociales, politiques environnementales, qualité de la démocratie, capacité exécutive, responsabilité exécutive). Pour chaque question, une réponse correspond à un score.

Deux experts répondent à ces questions et mettent une note globale. Les deux experts pour le Luxembourg sont **le journaliste Jochen Zenthöfer, qui possède un doctorat en droit constitutionnel** de l'université de Berlin et qui a par exemple fait partie d'un groupe de travail du ministère de la Culture sur la réforme de la loi sur la protection du patrimoine ; et **Wolfgang Lorig, professeur de science politique à l'université de Trèves** et qui s'intéresse particulièrement à la participation locale aux élections et à la gouvernance de la SaarLorLux.

Ces deux notes établies, elles sont revues par un coordinateur – ils sont huit pour 41 pays –, Nils C. Bandelow pour le Luxembourg, qui dirige la chaire de science politique de l'université technique de Braunschweig. Puis, la note est étudiée par des experts, à nouveau lors d'une réunion des huit coordinateurs et par l'advisory board.

Au total, voici les sept scores luxembourgeois, qui vont de 72 à 86 sur 100 :

Bertelsmann Foundation Sustainable Governance Index (79)

Economist Intelligence Unit Country Ratings (72)

Global Insight Country Risk Ratings (83)

IMD World Competitiveness Yearbook (84)

PRS International Country Risk Guide (85)

Varieties of Democracy Project (73)

World Economic Forum EOS (86)

¹² http://www3.weforum.org/docs/WEF_TheGlobalCompetitivenessReport2019.pdf

¹³ https://www.eiu.com/n/campaigns/democracy-index-2020/#mktoForm_anchor

¹⁴ <https://www.sgi-network.org/2020/Questionnaire>

LE PRIX D'UNE MAUVAISE RÉPUTATION

Le sort des avoirs dormants dans l'impasse législative



L'accès aux avoirs dormants dans les banques et chez les assureurs reste un dossier en souffrance, officiellement pour cause de pandémie. (Photo: Shutterstock)

Le projet de loi 7348 relatif aux comptes inactifs, aux coffres forts inactifs et aux contrats d'assurance est en déshérence. Retour sur une gestation difficile.

Alors qu'un accord vient d'être conclu entre l'État et le Consistoire israélite du Luxembourg sur la question des spoliations de biens juifs liés à la Shoah¹⁵, on ne peut que s'étonner que la question du sort des avoirs dormants – quelle que soit leur provenance – dans les livres des professionnels du secteur financier ne soit toujours pas réglée. Le projet de loi 7348¹⁶ censé solutionner la question est à l'arrêt depuis juin 2019. Officiellement pour cause de pandémie, selon le ministère des Finances et la Chambre des députés.

Une excuse recevable, évidemment. Mais est-ce bien la seule raison ?

Ce projet de loi a eu une genèse compliquée sur fond d'affrontement entre, d'un côté, les banques qui voulaient se débarrasser des avoirs dormants en invoquant des « raisons opérationnelles » et, de l'autre, le destinataire naturel de ce type d'avoirs : la Caisse de consignation, qui relève de la Direction du Trésor, qui n'en voulait pas.

Mauvaise réputation

Dans cette histoire, les avoirs dormants payent cash leur mauvaise réputation. Fleurent-ils tous bon la fraude ? Non. Selon les banques, les causes de leur origine sont souvent des plus ordinaires.

Le cas le plus fréquent est celui de grands-parents ouvrant des comptes ou souscrivant des assurances-vie pour leurs petits enfants en omettant de prévenir les parents ou les ayants droit. Il n'en reste pas moins vrai, ces comptes suscitent de la défiance. En matière de lutte contre le blanchiment et la fraude fiscale, on enseigne d'ailleurs que le fait de voir un compte dormant redevenir actif ne présage rien de bon. Et si les banques invoquent des raisons

¹⁵ <https://paperjam.lu/article/reconnaitre-passe-aider-a-cons>

¹⁶

<https://www.chd.lu/wps/portal/public/Accueil/TravailALaChambre/Recherche/RoleDesAffaires?action=doDocpaDetails&backto=/wps/portal/public/Accueil/Actualite&id=7348>

opérationnelles pour tenter de s'en débarrasser, la perspective de pouvoir refiler une « patate chaude » n'est jamais bien loin.

Le problème, c'est que la Caisse de consignation n'a jamais été très enthousiaste à l'idée de recevoir ces comptes potentiellement empoisonnés. C'est pourquoi elle s'est toujours montrée très sélective dans l'acceptation de ces fonds. Allant même en cela contre les dispositions et l'esprit de la loi de 1999 qui fixe ses attributions.

Concrètement, elle refuse tous les avoirs dont l'origine est antérieure à 1993, date des premières réglementations en matière de lutte contre le blanchiment. Malgré le fait que les banquiers font valoir qu'il n'y a pas si longtemps, les règles de traçabilité de la clientèle n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui et que, pour des comptes dormants très vieux, la documentation est souvent incomplète – ou alors, elle n'existe plus. Même intransigeance pour les avoirs postérieurs à 1993. Les banques doivent prouver avoir mené toutes les démarches nécessaires pour s'assurer de la légitimité de ces comptes.

Ce qui n'est souvent pas suffisant pour la Caisse de consignation. Par exemple, à la moindre déclaration de soupçon formulée par un établissement financier auprès du Parquet, le processus de consignation s'arrête. Même si le Parquet n'a donné aucune suite à un signalement en estimant qu'il n'y a eu aucune infraction.

Schizophrénie administrative

Le problème, c'est que la loi de 1999 sur la Caisse de consignation rend celle-ci obligatoire pour les professionnels du secteur financier. Une obligation assortie de lourdes sanctions pénales et administratives. Le projet de loi 7348 devait clarifier la situation et faire sauter ce goulet d'étranglement.

Sauf qu'il a été rédigé par le ministère des Finances. Qui, via la Direction du Trésor, exerce la tutelle sur la Caisse des consignations. Le texte a consacré le droit à la Caisse de refuser sans appel les fonds qu'elle-même juge douteux. Sans pour autant faire disparaître l'obligation de consignation. Dans son avis du 12 décembre 2018, la Chambre de commerce plaidait pour qu'une fois qu'il est établi que les avoirs ne sont pas restituables, la Consignation soit de droit et que tout refus doive être motivé, et que des recours soient possibles. Le Conseil d'État, dans son avis du 21 mai 2019, critique également la possibilité donnée à la Caisse de consignation de refuser des consignations. Pour lui, « il ne saurait être question de faire dans tous les cas de l'acceptation écrite et préalable par la Caisse de consignation, une condition à la réception des biens à consigner ». Bref, face à l'opposition du Conseil d'État, le ministère devait revoir sa copie. Ce qu'il n'a toujours pas fait.

À l'époque, les services de Pierre Gramegna (DP) insistaient sur le fait qu'une Place moderne et transparente ne pouvait se permettre de ne pas avoir un tel dispositif et insistait sur la volonté d'améliorer la situation des ayants droit en rendant plus accessibles ces actifs. Mais en coulisse, le sujet virait à l'affrontement entre Pierre Gramegna et la directrice du Trésor d'alors, Isabelle Goubin, qui ne pouvait accepter que l'État puisse même passivement devenir complice d'une opération de blanchiment. Un joli cas de schizophrénie administrative. Que la démission de l'intéressée, en avril 2019, n'a pas réglé¹⁷.

En l'absence de tout cadre juridique la seule référence en matière de conduite à suivre reste la circulaire 15/631 de la CSSF, qui indiquait aux banques, et plus largement à tous les professionnels du secteur financier, la marche à suivre face à des avoirs dormants. L'idée du régulateur était d'uniformiser les pratiques en matière de définition, de prévention et de traitement des comptes dormants. En attendant une loi qualifiée d'« opportune pour l'image de la Place ».

Une opportunité qui n'a pas disparu. L'existence d'une réglementation sur les avoirs dormants est l'un des points que prend en compte le Groupe d'action financière (Gafi) lors de ses visites périodiques pour évaluer les législations anti-blanchiment. Et la prochaine, déjà postposée deux fois pour cause de pandémie, vient d'être reportée *sine die*. L'occasion de boucler enfin le dossier ? Le ministère des Finances indique que « les amendements en réponse à l'avis du Conseil d'État sont en cours d'élaboration » et justifie le retard pris par « la crise sanitaire [qui] nous a obligés à redéfinir nos priorités ».

Affaire à suivre.

¹⁷ <https://paperjam.lu/article/isabelle-goubin-au-conseil-adm>

NATIONAL - #OPENLUX

6 Joer no der LuxLeaks-Affär steet d'Lëtzebuerger Finanzplaz nees an der Kritik

Eng Partie Medien, dorënner d'Süddeutsche Zeitung a Le Monde, presentéieren dese Méindeg nei Recherchen iwwer méiglech Steierflucht op Lëtzebuerg.

Ee Joer laang wär recherchéiert ginn an iwwer 3 Milliounen Dokumenter analyséiert ginn.

Lëtzebuerg wär nach ëmmer e Steierparadis, eng Steieroase matten an der Europäescher Unioun: de Coffre-fort vun Europa. Eist Land géif de Räichen an de Konzernner hëllef, Steieren ze vermeiden.

All Joer géifen anere Länner doduerch Milliarden Euro verluer goen, well d'Suen an de Grand-Duché bruecht ginn. Hei am Land wäeren d'Autoritéite wuel gesénnt an den internationalen, grouse Betriber behëlleflech, hir Steiere mat Hëllef vun ëmstriddene Steierkonstrukter kleng ze rechnen.

„Und ewig lockt Luxemburg“, titelt d'Süddeutsche um Méindeg de Moien. Eleng 2020 wieren hei am Land 10.713 Firmae gegrënnt ginn. E Regëster, fir gewuer ze ginn, wien hannert de Bréifboëtë-Firmae stécht, géif näischt daachen.

Ausländer bréngen hir Suen op Lëtzebuerg, dorënner och Prominenter, Waffenhändler oder Mafia-Mënschen. Op 4 weidere Säite ginn et Detailer...*kleines Land, großes Geld*. Fir d'Geld vun de Räichen aus aller Welt wär Lëtzebuerg sou eppes wéi Playa de Palma fir Pauschaltouristen.

Als eenzege Lëtzebuerger Medium huet d'Wochenzeitung [Woxx](#)¹⁸ mat um Dossier vun OpenLux geschafft. Fir si huet de Journalist Luc Caregari mat recherchéiert, wéi vill de Registre des bénéficiaires effectifs RBE um Enn wierklech zur Transparenz an der Kontroll vun der Finanzplaz Lëtzebuerg bäidréit.

"Wat seet OpenLux? Et seet einfach, dass déi Transparenz, déi Lëtzebuerg virgëtt ze hunn, andeems et den RBE ëffentlech gemaach huet, nëmme eng hallef Transparenz ass. Mir hu villes festgestallt, wat net funktionéiert. Et sinn extrem wéineg Leit, déi wierklech hir Bénéficiaires effectifs publizéieren. Dat si schlussendlech eng 52 Prozent. Déi aner sinn net nëmme Leit, déi net deklaréieren, mä et sinn och Leit, wou eben Ausname gëllen an et sinn dann eben extrem vill Fäll vu falschen Deklaratiounen, Deklaratiounen, déi net kënnen sinn."

Dozou gehéieren ënnert anerem Fäll vu Leit, déi guer net méi liewen, oder e Gebuertsdatum wäit an der Zukunft hunn. Fir de Journalist vun der Woxx steet domat fest, dass Lëtzebuerg senger Responsabilitéit als grouss Finanzplaz net nokënnt, fir dës och anstänneg ze kontrolléieren. Mat knapp 60 Leit, déi aktuell fir de Registre de Commerce an den RBE schaffen, wier et schliisslech onméiglech all déi Donnéeën ze kontrolléieren. A sengen Aen, misst de Staat sech deemno an Zukunft wesentlech méi Moyene ginn.

D'Recherche OpenLux weist allerdéngs, dass dës Kontroll bis ewell nach net esou funktionéiert, wéi se soll, andeems si op eng ganz Rei Feeler an Abusen an deem Regëster opmierksam mécht. Viru ronn engem Mount hunn d'Journalisten dann déi zoustänneg Ministèren an Institutione mat hire Recherchë konfrontéiert, ma hunn do keng zefriddestellend Äntwerte kritt, wéi de Woxx-Journalist Luc Caregari erkläert.

„D'Äntwert war ëmmer: Jo, mä déi Leit, déi deklaréieren, ënnerwerfe sech jo och engem Gesetz. A si kennen d'Sanktiounen, déi kënnen kommen, wa si eppes Falsches deklaréieren. Just, dass ech e bëssen d'Gefill hunn, dass si mat deene Sanktiounen zimmlech wäit hannendru sinn. Et sinn 18.966 Dossiere beim Parquet, ass eis gesot ginn. Mir hunn awer iwwer 26.000 Leit fonnt zum Beispill, déi net deklaréiert hunn. Dat heescht dat missten am Fong scho méi Dossiere sinn."

Allgemeng hätten d'Äntwerte vun den zoustännegen Autoritéite ze wënschen iwwreg gelooss. An och d'Publikatioun vun engem Communiqué am Virfeld vun enger Rei Artikelen, déi

¹⁸ <https://www.woxx.lu/registre-du-commerce-open-bar/>

eréischt am Laf vun der Woch solle publizéiert ginn, hätt de Journalist iwwerrascht. Dat wier eng Zort „Fake-News-Strategie“, déi hie schockéiert, an déi hien esou och net erwaart hätt.

D'**Regierung** huet dann och schonn zwou Minutten no Hallefnuecht an engem Communiqué an 3 Sproochen op d'Virwërf reagéiert. D'Behauptunge gi kategoresch zeréckgewisen. D'Auteure géifen eng Rei vun onbegrennte Behauptungen iwwer déi Lëtzebuerger Ekonomie an d'Finanzplaz opstellen. Déi Lëtzebuerger Gesetzgebung wär komplett am Aklang mat allen EU- an internationale Virschreften an Transparenzstandarden. Weder d'EU, nach d'OECD hätten e schiedleche Steiersystem oder schiedlech Steierpraktiken hei am Land festgestallt. Et géif am Grand-Duché keng méi favorabel Steierreegele fir multinational Firmaen oder digital Entreprisë ginn. Si misste sech un déi selwecht Reegelen a Steieren halen, wéi all d'Entreprisen am Land.

Déi Lëtzebuerger Autoritéite si virun der Publikatioun vun den Article kontaktéiert ginn an hunn am Detail op d'Froen, déi opgeworf ginn, geäntwert.

Um 9 Auer e Méindeg de Moie war den Dossier OpenLux dann och an den zoustännege Chamberkommissiounen e Sujet. De Finanzminister Gramegna an d'Justizministesch Tanson stoungen den Deputéierte Ried an Äntwert.

[Weider Informatiounen op www.openlux.lu](http://www.openlux.lu)¹⁹

Onse **Finanzexpert Claude Schettgen** sot am RTL-Moiesjournal, et wier net ganz vill Neies an de Reprochen. Et wiere schonn ëmmer vill Suen aus dem Ausland zu Lëtzebuerg gewiescht. An et hätt ëmmer Steierkonstrukter ginn, awer op Basis vu legale Kadere.

Wann et awer géif stëmmen, datt Schwéierkrimineller hir Suen hei placéieren, da misst een direkt streng dogéint virgoen. Esou Clientë wéilt een net.

Ma trotz ville strikte Kontrollen a bei esouvill Clientë kéint et awer sinn, datt emol esou e schwaarzt Schof kéint duerchrutschen.

De Finanzexpert Claude Schettegn mengt och net, datt déi nei Revelatiounen der Finanzplaz Lëtzebuerg schueden, an datt de Grand-Duché säin Triple A géif verléieren.

Verschiede Presseorganer hätte sech eben op d'Lëtzebuerg ageschoss.

Offiziellt Schreiwes vun der Regierung

Déclaration du gouvernement luxembourgeois sur l'enquête "Openlux"
Communiqué par : Gouvernement luxembourgeois

Veuillez trouver ci-dessous la déclaration du gouvernement luxembourgeois (en anglais, français et allemand) sur les récents articles de presse publiés sur le Luxembourg :

[EN]

Statement by the Luxembourg Government on recent press articles published about Luxembourg

The Luxembourg Government takes note of the publication of a series of articles in the international press concerning alleged shortcomings in the Grand Duchy's anti-money laundering arrangements and refutes the various allegations. The authors also make a number of unsubstantiated assertions about the Luxembourg economy and the financial centre.

Luxembourg is fully in line and compliant with all EU and international regulations and transparency standards, and applies, without exception, the full arsenal of EU and international measures to exchange information in tax matters and combat tax abuse and tax avoidance. Neither the EU nor the OECD have identified any harmful tax regime or practices in Luxembourg.

Luxembourg provides no favourable tax regime for multinational firms, nor digital companies, which have to abide by the same rules and legislation as any other company in Luxembourg.

Luxembourg is a stable, triple-A rated country with an open, diversified economy focused on high-added value services and industry, including financial services, automotive industry, information technologies, biotech and cleantech, as well as satellite and space technologies. Many industrial groups have production facilities as well as R&D and innovation centres in Luxembourg.

¹⁹ <https://gouvernement.lu/fr/dossiers/2021/openlux.html>

Luxembourg is also home to one of Europe's main international financial centres: many of the world's leading financial institutions, asset managers, and insurance firms have established their EU hubs and centres of excellence in Luxembourg. Multinational firms from across the globe leverage the financial sector expertise of the country to centralize their cross-border financial activities, from corporate financing to treasury and cash pooling.

Fully aware of its responsibility as an international financial centre, Luxembourg continuously assesses and updates its supervisory architecture and arsenal of measures to combat money laundering and terrorist financing (AML/CFT) and applies all EU and international regulations as well as the FATF (Financial Action Task Force on Money Laundering) recommendations.

Luxembourg authorities in charge of AML closely cooperate with each other as well as their peers in other jurisdictions. In line with the growth of the financial centre, the Financial Sector Supervisory Commission (CSSF) has doubled the number of its employees over the past seven years to reach 1 000 staff to date, a high figure even in absolute terms and commensurate with other major financial centres. Its staff in charge of the fight against money laundering is constantly increasing, having grown by 46% over the last three years alone.

Companies in the regulated financial sector, as well as business service providers, including lawyers, notaries, chartered accountants, auditors and other accounting and auditing professionals, as well as bailiffs, real estate agents and developers, authorized free zone operators, virtual asset service providers, certain dealers in goods and works of art to the extent that payments are made or received in cash in the amount of € 10. 000, are all subject to the obligation of due diligence, which requires the professional to identify his client as well as the beneficial owner of the transaction, and to report any suspicious activity.

More recently, Luxembourg was one of the first countries in Europe to set up a public Ultimate Beneficial Owners Registry (UBO). Importantly, it is one of the only European Union countries to have opted for a completely open and transparent registry, which is accessible, online and free of charge, without any restriction to the public (including journalists). The UBO, which is obviously only one tool among many to ensure AML compliance, and the data it holds are continuously being assessed and improved where necessary. At the end of 2020, the completeness rate of the register was around 90%.

Given that Luxembourg is fully compliant with and has implemented all applicable EU and international rules and standards with regards to tax transparency, the fight against tax abuse as well as AML/CFT – and even gone beyond these requirements – Luxembourg rejects the claims made in these articles as well as the entirely unjustified portrayal of the country and its economy.

Having been contacted prior to publication of the articles in question, the Luxembourg authorities have given extensive feedback to the questions raised. More details and facts can be found here : www.openlux.lu

[FR]

Déclaration du gouvernement luxembourgeois sur les récents articles de presse publiés sur le Luxembourg

Le Gouvernement luxembourgeois prend note de la publication d'une série d'articles dans la presse internationale portant sur de prétendues lacunes dans le dispositif anti-blanchiment du Grand-Duché, et réfute les diverses allégations. Les auteurs font également un certain nombre d'affirmations non fondées concernant l'économie luxembourgeoise et la place financière.

Le Luxembourg respecte pleinement toutes les réglementations européennes et internationales en matière de fiscalité et de transparence, et applique toutes les mesures communautaires et internationales en matière d'échange d'informations pour lutter contre les abus et l'évasion fiscales. Cette réalité est confirmée par plusieurs observateurs, dont l'OCDE et l'Union européenne, qui n'ont à l'heure actuelle identifié aucun régime fiscal ou des pratiques fiscales dommageables au Luxembourg.

Il n'existe pas de régime fiscal spécifique au Luxembourg pour les entreprises multinationales, ni les sociétés numériques. Ces entreprises doivent se conformer aux mêmes règles fiscales et à la même législation que toute autre société.

Le Luxembourg est un pays stable, qui bénéficie de la notation AAA et se démarque par son économie ouverte et diversifiée. L'économie luxembourgeoise s'est spécialisée au cours des dernières années dans les services et l'industrie à haute valeur ajoutée, dont notamment les services financiers, les technologies de l'information, la biotechnologie, l'industrie automobile

ainsi que les technologies satellitaires et spatiales. De nombreux groupes industriels disposent au Luxembourg de sites de production ainsi que de centres de recherche et d'innovation.

Le Luxembourg abrite également l'un des principaux centres financiers internationaux d'Europe : plusieurs des plus grandes institutions financières, gestionnaires d'actifs et compagnies d'assurance internationales ont établi leurs centres d'excellence et leurs plateformes européennes au Luxembourg. Les entreprises multinationales du monde entier tirent parti de l'expertise du pays dans le secteur financier et centralisent leurs activités financières transfrontalières, et ceci notamment dans des domaines comme le financement des entreprises et la gestion centrale de trésorerie.

Pleinement conscient de sa responsabilité en tant que centre financier international de premier plan, le Luxembourg évalue et actualise en permanence son architecture de surveillance et sa panoplie de mesures dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et applique l'ensemble des réglementations européennes et internationales ainsi que les recommandations du GAFI (Groupe d'action financière).

Les autorités luxembourgeoises en charge de la lutte contre le blanchiment d'argent coopèrent étroitement entre elles ainsi qu'avec leurs homologues au niveau international. Afin d'accompagner la croissance et le développement de la place financière, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a vu son nombre d'employés doubler au cours des sept dernières années, et atteint aujourd'hui un effectif de 1 000 personnes. Que ce soit en chiffres absolus ou en termes relatifs en comparaison avec d'autres places financières, ce chiffre est très élevé. Son effectif en charge de la lutte contre le blanchiment augmente constamment, et a notamment vu une croissance de 46% sur les trois dernières années.

Les entreprises du secteur financier réglementé, tout comme les prestataires de services aux entreprises, dont notamment les avocats, les notaires, les experts-comptables, les réviseurs d'entreprise et autres professionnels de la comptabilité et de l'audit, ainsi que les huissiers de justice, les agents et promoteurs immobiliers, les opérateurs en zone franche autorisés, prestataires de services d'actifs virtuels, ainsi que certains négociants des biens et d'œuvres d'art dans la mesure où les paiements sont effectués ou reçus en espèces pour un montant de € 10.000, sont tous soumis à l'obligation de vigilance, qui exige que le professionnel procède à l'identification de son client ainsi que du bénéficiaire effectif de la transaction, et signale toute activité suspecte.

Le Luxembourg a été l'un des premiers pays européens à mettre en place un registre public des bénéficiaires effectifs (RBE). Il est l'un des seuls pays de l'Union européenne à avoir opté pour un registre ouvert et transparent, qui est accessible, en ligne et gratuitement, sans aucune restriction au public (y compris aux journalistes). Le RBE, ainsi que les données y inscrites, sont évalués en permanence et améliorés si nécessaire. A la fin de l'année 2020, le taux de complétude du registre se trouvait aux alentours de 90%.

Étant donné que le pays respecte et a mis en œuvre toutes les règles et normes européennes et internationales applicables en matière de transparence fiscale, de lutte contre les abus fiscaux et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme - et va même au-delà de ces exigences - le Luxembourg rejette les affirmations contenues dans cette série d'articles ainsi que la représentation totalement injustifiée du pays et de son économie.

Ayant été contactées avant la publication des articles en question, les autorités luxembourgeoises ont donné des réponses détaillées aux questions soulevées. Pour plus de détails et de faits, veuillez consulter le site : www.openlux.lu

[DE]

Erklärung der luxemburgischen Regierung zu den kürzlich veröffentlichten Presse-Berichten über Luxemburg

Die Regierung Luxemburgs nimmt die Veröffentlichung einer Reihe von Artikeln in der internationalen Presse über angebliche Mängel in den Vorkehrungen des Großherzogtums zur Bekämpfung der Geldwäsche zur Kenntnis und weist die verschiedenen Behauptungen entschieden zurück. Sie stellt fest, dass die Autoren zudem eine Reihe von unbegründeten Behauptungen über die luxemburgische Wirtschaft und den Finanzplatz aufstellen.

Luxemburgs Gesetzgebung ist in vollem Einklang mit allen EU- und internationalen Vorschriften und Transparenzstandards und wendet ausnahmslos alle EU- und internationalen Maßnahmen zum Informationsaustausch in Steuerangelegenheiten und zur Bekämpfung von

Steuermisbrauch und Steuervermeidung an. Weder die EU noch die OECD haben ein schädliches Steuersystem oder schädliche Steuerpraktiken in Luxemburg festgestellt.

Es gibt in Luxemburg keine günstige Steuerregelung für multinationale Unternehmen oder für digitale Unternehmen. Diese müssen sich an genau dieselben Steuerregeln und Gesetze halten, wie alle anderen luxemburgischen Unternehmen.

Luxemburg ist ein stabiles Land mit einem Triple-A-Rating und einer offenen und diversifizierten Wirtschaft, die sich auf Dienstleistungen und Industrie mit hoher Wertschöpfung spezialisiert hat. Darunter zählen unter anderem Finanzdienstleistungen, Informationstechnologien, Automotive, Biotechnologie, Cleantech sowie Satelliten- und Raumfahrttechnologien. Viele internationale Industriekonzerne haben sowohl Produktionsstätten als auch Forschung & Entwicklung- und Innovationszentren in Luxemburg.

Luxemburg beherbergt auch eines der wichtigsten internationalen Finanzzentren Europas: Viele der weltweit führenden Finanzinstitute, Vermögensverwalter und Versicherungsunternehmen haben ihre EU-Hubs und Kompetenzzentren in Luxemburg aufgebaut. Multinationale Firmen aus der ganzen Welt nutzen das Know-how des Luxemburger Finanzsektors, um ihre grenzüberschreitenden Finanzaktivitäten zusammenzuführen, wie z.B. Unternehmensfinanzierung oder Treasury und Cash-Pooling.

Luxemburg ist sich seiner Verantwortung als internationaler Finanzplatz bewusst und bewertet und aktualisiert kontinuierlich seine Aufsichtsarchitektur und seine Maßnahmen zur Bekämpfung von Geldwäsche und Terrorismusfinanzierung (AML/CFT). Es wendet alle EU- und internationalen Vorschriften sowie die Empfehlungen der FATF (Financial Action Task Force on Money Laundering) an.

Die luxemburgischen Behörden, die für AML zuständig sind, arbeiten eng untereinander und eng mit ihren Kollegen im Ausland zusammen. Die Aufsichtsbehörde für den Finanzsektor (CSSF) hat die Zahl ihrer Mitarbeiter in den letzten sieben Jahren verdoppelt und beschäftigt heute 1.000 Mitarbeiter, und hat somit das starke Wachstum der Branche begleitet. In absoluten Zahlen aber auch im Vergleich zu anderen großen Finanzzentren stellt dies eine sehr hohe Zahl dar. Die Zahl der Mitarbeiter, die für die Bekämpfung der Geldwäsche zuständig sind, nimmt ständig zu und ist allein in den letzten drei Jahren um 46 % gestiegen.

Unternehmen im regulierten Finanzsektor sowie Anbieter von Unternehmensdienstleistungen, einschließlich Anwälten, Notaren, Buchhaltern, Wirtschaftsprüfern und anderen Fachleuten aus dem Bereich Rechnungswesen und Wirtschaftsprüfung, sowie Gerichtsvollzieher, Immobilienmakler und Bauträger, Anbieter von Dienstleistungen für virtuelle Vermögenswerte, bestimmte Händler von Waren und Kunstwerken, soweit Zahlungen in bar in Höhe von € 10.000 geleistet oder erhalten werden unterliegen alle der Sorgfaltspflicht, die den Gewerbetreibenden verpflichtet, seinen Kunden und den wirtschaftlichen Eigentümer der Transaktion zu identifizieren und jede verdächtige Aktivität zu melden.

Luxemburg ist zudem eines der ersten Länder Europas, das ein öffentliches Register der wirtschaftlich Berechtigten eingerichtet hat. Dabei ist zu unterstreichen, dass es eines der wenigen Länder der Europäischen Union ist, das sich für ein völlig offenes und transparentes Register entschieden hat, das online und kostenlos, ohne jegliche Einschränkung für die Öffentlichkeit (einschließlich Journalisten), zugänglich ist. Das Register, sowie die in ihm eingetragenen Daten werden kontinuierlich ausgewertet und bei Bedarf angepasst. Ende 2020 lag die Vollständigkeitsrate des Registers bei rund 90 %.

In Anbetracht der Tatsache, dass Luxemburg alle EU- und internationalen Regeln und Standards in Bezug auf Steuertransparenz, auf die Bekämpfung von Steuermisbrauch sowie auf AML/CFT vollständig erfüllt und umgesetzt hat - und sogar über diese Anforderungen hinausgeht - weist Luxemburg, die in diesen Artikeln aufgestellten Behauptungen, sowie die völlig ungerechtfertigte Darstellung des Landes und seiner Wirtschaft zurück.

Die luxemburgischen Behörden wurden vor der Veröffentlichung der betreffenden Artikel kontaktiert und haben ausführlich auf die aufgeworfenen Fragen geantwortet. Weitere Details und Fakten finden sich hier : www.openlux.lu

Links

- [Weider Informationen op www.openlux.lu](http://www.openlux.lu) : <https://gouvernement.lu/fr/dossiers/2021/openlux.html>
- [De Claude Schettgen iwwer #openlux](https://perma.rtl.lu/a/1505339) : <https://perma.rtl.lu/a/1505339>
- [De Luc Caregari, Extrait1](https://perma.rtl.lu/a/1505625) : <https://perma.rtl.lu/a/1505625>
- [De Luc Caregari, Extrait2](https://perma.rtl.lu/a/1505627) : <https://perma.rtl.lu/a/1505627>

«La transparence existait avant OpenLux»

Face aux accusations de l'enquête journalistique pointant le rôle trouble du Luxembourg en matière d'accueil de capitaux étrangers, la ministre de la Justice bombe le torse. « Nous sommes plus transparents que d'autres États », plaide Sam Tanson.

Voilà deux mois que [la ministre de la Justice](#)²⁰ savait que le journal *Le Monde* et quinze autres médias avaient la Place financière dans le collimateur. Les demandes de renseignements des journalistes travaillant sur [le dossier OpenLux](#)²¹ laissant présager quelques articles au vitriol. [Les premières informations](#)²² sont sorties hier et, à peine parues, le gouvernement sortait de sa manche [une communication documentée](#)²³ sur les faits reprochés. Un peu comme le torero agite sa cape pour détourner l'attention du taureau et parer un coup de corne.

Car en promettant une semaine de révélations, le quotidien *Le Monde* passe à la charge. Sept ans après l'affaire LuxLeaks, rien n'aurait donc changé ? Pour la ministre de la Justice, « moi, je vois que les efforts demandés ont bien été entrepris ». Une phrase de Sam Tanson (Déi Gréng) qui semble faire écho au commentaire du député CSV Laurent Mosar : « Le Luxembourg a fait ses devoirs ». Oui, depuis 2014, les choses ont changé dans le monde des affaires.

Et la démonstration de la ministre s'appuie d'ailleurs sur les deux registres dont les reporters ont su tirer des informations. Le RBE et le RCS, le Registre des bénéficiaires actifs et celui du commerce et des sociétés. « Par exemple, quand en 2019, le RBE a été instauré, le gouvernement a directement choisi de le rendre facile et libre d'accès à tous. Il nous semblait capital que la société civile puisse avoir un droit de regard sur le fonctionnement des sociétés financières. » C'est justement cette facilité d'accès aux données qui a nourri, via [l'analyse informatisée de millions de datas](#)²⁴, l'enquête désormais sur la place publique.

En trois chiffres

Au 31 décembre 2020, selon les dires des ministres Gramegna et Tanson, **90% des sociétés** avaient indiqué leurs bénéficiaires effectifs au RBE, les autres viennent de recevoir un courrier du Parquet les appelant à fournir les informations requises. **4.000 demandes de ne pas publier** les bénéficiaires effectifs ont été introduites, la plupart refusées.

Le **recours sur 300 demandes** est encore en cours, puisque la Cour de justice de l'Union européenne est saisie d'un renvoi préjudiciel.

Pas de frais, pas d'identifiant, l'accès en un clic à ces fichiers contenus dans les registres. Voilà qui aux yeux de la ministre écologiste représente « une avancée majeure vers la transparence ». Et Sam Tanson d'attirer l'attention vers d'autres États de l'Union, « qui n'en sont pas encore au même degré de transparence ». La parade est habile, mais loin de faire oublier que **55.000 sociétés off-shore** (sans lien directe avec l'activité du pays donc) fonctionnent au Luxembourg et ont **drainé l'an dernier quelque 6.500 milliards d'euros**.

Pourquoi donc ces actionnaires, plus ou moins connus, choisissent-ils donc le Grand-Duché pour y placer autant de capitaux ? Le climat doux ? La beauté du regard de la Gelle Frä ? Non, juste parce que le Luxembourg « est un pays stable, qui bénéficie de la notation AAA et se démarque par son économie ouverte et diversifiée », plaide le gouvernement. Ajoutant qu'ici, il n'existe pas de régime fiscal spécifique pour les entreprises multinationales, ni les sociétés numériques.

²⁰ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/un-an-de-justice-version-sam-tanson-5f56233dda2cc1784e3651c3>

²¹ https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2021/02/08/openlux-au-luxembourg-une-economie-artificielle-dopee-par-les-societes-offshore_6069136_4355770.html

²² <http://www.wort.lu/fr/luxembourg/openlux-vient-jeter-le-trouble-sur-la-place-6020e1c7de135b9236531838>

²³ <https://gouvernement.lu/fr/dossiers/2021/openlux.html>

²⁴ <https://www.wort.lu/fr/luxembourg/les-robots-d-openlux-percent-les-secrets-de-la-place-6020f587de135b92367e7160>

Des signalements, pour quelles poursuites ?

Pour Sam Tanson, la question n'est pas de savoir « si le pays est tout blanc ». Mais s'il agit dans le bon sens. Oui, estime-t-elle, en défendant le Registre des bénéficiaires « qui n'est encore qu'un bébé mais que nous comptons renforcer ». Comment ? En dotant l'outil de véritables moyens de sanctions pour ceux qui contreviendraient à l'obligation de s'y inscrire et de révéler l'identité exacte de leurs véritables propriétaires derrière les sociétés écrans et les prête-noms divers. « Actuellement, disons que la vérification se limite à voir si les déclarations rentrées correspondent aux pièces fournies ».

Lettres de rappel, relances, les procédures de régularisation sont loin de faire trembler les contrevenants. L'an passé, le [Luxembourg Business Register](#)²⁵ (en charge des différents registres évoqués) n'a certes pas hésité à transmettre au parquet luxembourgeois **près 18.966 signalements** pour non-déclaration ou déclaration incorrecte, mais quelle suite a réellement été donnée ? La ministre est plus évasive.

Plus de précisions par contre sur les efforts consentis ces dernières années. Pour renforcer, par exemple, l'équipe de la Cellule de renseignements financiers. La CRF comptant désormais une trentaine de salariés. Cela reste tout de même peu, trois dizaines d'employés, tous métiers confondus, qui doivent enquêter sur le blanchiment d'argent (51.390 déclarations de soupçon reçues en 2019!) ou le financement du terrorisme (444), cela au cœur même de la plus grande Place financière d'Europe...

Mais, promis, pour la CRF ou [la section d'enquête financière et économique](#)²⁶, plus de moyens vont être attribués. « Et ce n'est pas la parution de presse qui accélère les choses, le projet de loi sera ficelé dans les prochaines semaines », indique Sam Tanson.

²⁵ <https://www.lbr.lu/mjrsc-lbr/jsp/IndexActionNotSecured.action?time=1612793352315&loop=2>

²⁶ <https://justice.public.lu/fr/organisation-justice/ministere-public/parquets-arrondissement/financiere-economique.html>

MARC GIORGETTI ET JEAN-MARC KIEFFER

« Nous sommes demandeurs de contrôle »



Le Covid-19 a mis en pause beaucoup de projets de construction de bureaux. Marc Giorgetti, nouveau président du Groupement des entrepreneurs, craint les conséquences qu'aurait une généralisation du télétravail au-delà de la crise. (Photo: Romain Gamba / Maison Moderne)

Marc Giorgetti a remplacé Jean-Marc Kieffer à la présidence du Groupement des entrepreneurs, qui représente les entreprises de la construction au Luxembourg. Selon eux, télétravail, gestion des déchets inertes, recrutement et lutte contre le dumping social feront partie des enjeux à venir.

Entre Covid-19, crise du logement, environnement et pénurie de main-d'œuvre : le secteur de la construction doit affronter de nombreux défis. Ses 3.879 entreprises emploient près de 50.000 personnes au Grand-Duché, selon le [Statec](#)²⁷. Le Groupement des entrepreneurs, affilié à la Fedil, représente les plus importantes, soit 46 sociétés pour 8.000 salariés. À l'occasion de la passation des pouvoirs à sa tête²⁸, nous avons fait le point avec le président sortant, Jean-Marc Kieffer, qui dirige la CDCL (Compagnie de construction luxembourgeoise), et le nouveau, Marc Giorgetti, aussi dirigeant du groupe Félix Giorgetti.

Quel rôle votre Groupement joue-t-il pour défendre les intérêts du secteur au cœur de la crise sanitaire ?

Jean-Marc Kieffer. – « Nous avons œuvré en coulisses, notamment après le premier confinement, période durant laquelle nous avons été fermés environ quatre semaines. Nous avons mis en place des mesures, avec le gouvernement, nous permettant de rouvrir. Nous avons essayé de négocier avec notre ministre de tutelle pour avoir des aides²⁹.

Comment la crise vous a-t-elle touchés ?

J.-M. K. - « Il y a beaucoup de projets qui ont été décalés, notamment au niveau des immeubles de bureaux. Dans le secteur public, ils ont gardé le rythme.

Les entreprises se sont alors rabattues sur le public, ce qui cause une baisse des marges, déjà sous pression. Les prix ont diminué de 5 à 10% environ. Ce qui nous met en difficulté. Mais cela n'a rien de comparable avec des secteurs qui sont totalement fermés. Nous avons aussi eu une baisse de la productivité à cause des mesures Covid.

²⁷ <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/analyses/2020/PDF-Analyses-03-2020.pdf>

²⁸ <https://paperjam.lu/article/marc-giorgetti-a-presidence-gr>

²⁹ <https://guichet.public.lu/fr/support/coronavirus/corona-virus-grandes-entreprises.html>

Marc Giorgetti. – « Par exemple, dans le transport, nous avons quatre ouvriers, au lieu de sept, par camionnette.

L'État est un important pourvoyeur de contrats. S'il décidait, après la crise, de revoir ses priorités, le secteur se retrouverait-il en plus grosse difficulté ?

J.-M. K. - « Oui, absolument. Il faut – et c'est une politique intelligente que le gouvernement met en pratique – investir en temps de crise. Nous avons déjà énormément de retard en termes d'infrastructure, c'est important que le gouvernement en place et celui d'avant aient lancé tous les projets en cours. Il faudra maintenant suivre.

Tous les retards sur les chantiers du début de la crise ont-ils été rattrapés ?

M. G. – « Nous avons fait des heures supplémentaires, ce qui représente aussi un coût supplémentaire. Mais généralement, nous n'avons plus trop de retard.

La chose la plus importante que nous avons faite ensemble, c'est l'Institut de formation sectoriel du bâtiment, la seule école privée du pays où nous formons nos ouvriers, à Bettembourg.

Marc Giorgetti, dirigeant du groupe Félix Giorgetti

Qu'en est-il de l'approvisionnement en matériaux ?

M. G. – « Nous avons eu des problèmes côté métallique. Une augmentation de 30% des prix dans le ferrailage. Les Chinois et les Brésiliens, à cause du Covid, n'ont plus livré de matériel.

En dehors de la crise sanitaire, quelles sont les actions concrètes mises en place par le Groupement des entrepreneurs ?

M. G. – « La chose la plus importante que nous avons faite ensemble, c'est l'Institut de formation sectoriel du bâtiment (IFSB), la seule école privée du pays où nous formons nos ouvriers, à Bettembourg.

J.-M. K. – « Cela fait 18 ans qu'il est en place. Nous n'avions pas trouvé gain de cause du côté de l'État, nous nous sommes donc aidés nous-mêmes. Sinon, il y a toujours le sujet des décharges de matériaux inertes, qui nous manquent gravement. Nous sommes en échange permanent avec le gouvernement, les communes, différents intervenants, pour pouvoir ouvrir de nouvelles décharges.

Quels problèmes le manque de décharges cause-t-il ?

M. G. – « Il y a trois grosses décharges. Lorsqu'on a un terrassement qui se fait au sud, on va jusqu'à Colmar-Berg pour vider le camion.

J.-M. K. – « Dans l'idéal, il en faudrait une quinzaine, des petites, réparties dans tout le pays. Il faut savoir que ce qu'on y décharge, c'est de la terre. Toute cette démarche, écologiquement, c'est une catastrophe.

M. G. – « Une étude montre que cela représente, pour nos camions, la même consommation en CO₂ que toute la ville de Diekirch. Vu la pénurie, les décharges sont aussi très chères. On paie huit euros la tonne, pour simplement décharger la benne et repartir.

J.-M. K. – « Forcément, le prix se répercute sur le client final.

M. G. – « La Belgique ne permet plus qu'on y emmène des matières inertes. La France le permet encore. Si ce n'était plus le cas, tout le bâtiment serait paralysé au niveau des terrassements.

À part ouvrir plus de décharges, quelles actions peut-on mettre en place pour verdir le secteur ?

J.-M. K. – « C'est effectivement un grand sujet, que j'avais mis à l'ordre du jour du Groupement il y a deux ans. Il faut construire différemment. Avec des matériaux qui pourraient être réutilisés à 100% une fois le bâtiment déconstruit.

Il faut souligner que l'Inspection du travail et des mines demande des choses, et l'Administration de l'environnement, l'inverse.

Marc Giorgetti, dirigeant du groupe Félix Giorgetti

M. G. – « Entre les maisons que nous avons faites il y a 20 ans et celles d'aujourd'hui, on a quand même réduit de deux tiers la consommation énergétique. Au niveau des matériaux, ceux utilisés aujourd'hui ne posent plus problème. Le béton est recyclable. Pour l'isolation, il

y a le Rockwool recyclable. Ce qui pose problème, ce sont des produits comme l'asphalte pour faire les routes, à base de pétrole.

Quelles sont les innovations, de ce côté ?

J.-M. K. – « Il y a forcément des innovations en cours. D'ailleurs, à Bettembourg, nous avons un pôle Recherche et Innovation qui essaie d'avancer dans cette direction.

M. G. – « Mais il faut que cela tienne la route économiquement. Il faut souligner que l'Inspection du travail et des mines (ITM) demande des choses, et l'Administration de l'environnement, l'inverse. Par exemple, la première demande 500 lux de lumière dans un coin pour que le bureau soit conforme, alors que la seconde veut qu'il y ait le moins de lumière possible.

La construction consomme aussi beaucoup d'eau, selon l'administration dédiée³⁰ à sa gestion. Qu'est-ce qui est fait pour réduire cela ?

M. G. – « L'eau, il en faut surtout pour faire du béton. Les bétonneurs font le maximum pour la récupérer.

Il y a également la problématique du recrutement...

M. G. – « Nous voulons remonter l'image de marque de tout le secteur de la construction. Un domaine qui est aussi ouvert aux dames.

J.-M. K. – « Nous offrons des plans de carrière intéressants, avec une grande diversité. Nous allons faire des efforts pour communiquer cela au grand public.

M. G. – « Il faut dire que nous sommes concurrencés par l'État et les communes, où les salaires sont nettement plus élevés. Nous ne pouvons pas suivre.

Pour redorer l'image du secteur, souvent accusé de dumping social, êtes-vous demandeurs de plus de contrôle ?

J.-M. K. – « Absolument, nous sommes demandeurs de contrôle. Avec l'ITM, nous travaillons main dans la main pour faire la chasse au travail au noir. Malheureusement, cela existe encore.

M. G. – « Par exemple : un employeur qui embauche un ouvrier qui vient de l'étranger. Le salarié est payé selon la loi luxembourgeoise. L'entreprise le loge dans un container et lui prend la moitié de son salaire pour le loyer. Comme ça, vis-à-vis du Luxembourg, elle est en règle, et se met en poche du loyer. C'est difficile à contrôler pour l'ITM, et c'est une concurrence déloyale pour nos sociétés.

Les promoteurs ne font pas de spéculation. Ils sont là pour construire, ils n'achètent pas des terrains pour attendre 20 ans.

Jean-Marc Kieffer, président de la CDCL

Qu'en est-il de la concurrence de sociétés étrangères ?

M. G. - « Pour nous, aller travailler en France est un calvaire. Alors que le Luxembourg est un hall de gare, où tout le monde est le bienvenu.

J.-M. K. – « Nous avons construit ensemble l'hôpital de Metz. Après deux jours, on avait la gendarmerie, la police... Tout le monde est venu nous contrôler. C'est une sorte de protectionnisme. Ici, il y a l'ITM qui va passer à un moment donné, et voilà.

L'une des grandes problématiques du Grand-Duché vient de la pénurie de logements. Comment résoudre cette crise, selon vous ?

M. G. – « Nous regrettons beaucoup que les entreprises privées ne soient pas du tout immiscées au logement social. C'est la chasse de gardée de l'État, mais il n'avance pas.

J.-M. K. – « Une solution pourrait être de densifier, c'est-à-dire construire plus en hauteur. Ce serait facile de mettre sur tous les bâtiments une petite structure en bois, pour ajouter deux étages. On crée 20% de logements supplémentaires, sans dépenser pour une infrastructure.

Pourquoi ne le fait-on pas ?

J.-M. K. – « C'est incompréhensible.

L'autre souci, ce sont les procédures qui durent éternellement et prolongent les délais. Si on ne les simplifie pas, on n'y arrivera jamais. Les promoteurs ne font pas de spéculation. Ils sont

³⁰ <https://paperjam.lu/article/malgre-meteo-pas-trop-craintes>

là pour construire, ils n'achètent pas des terrains pour attendre 20 ans. Malheureusement, ils doivent attendre 20 ans, à cause de tout cela.

On a parlé environnement, formation, recrutement, crise du logement... Quels sont les autres défis du secteur, pour les années à venir ?

M. G. – « Le télétravail sera un sujet pour le secteur. Peut-être qu'on aura moins de bureaux, des logements plus grands. Avant de prendre des mesures, il faut qu'on regarde toutes les conséquences, pour le commerce, la contribution des frontaliers à la sécurité sociale...

J.-M. K. – « Ce serait bien si on pouvait plus mixer travail et habitation. Si vous travaillez dans le même bâtiment que celui où vous vivez, vous n'aurez plus de problèmes de trafic. Mais il y a beaucoup de quartiers où le PAG ne permet pas de mixité entre les espaces de travail et les logements dans le même bâtiment. »

PASCAL SAINT-AMANS (OCDE)

« Le Luxembourg, une place financière, ce n'est pas une 'breaking news' »



Pascal Saint-Amans connaît très bien le Luxembourg et salue les changements survenus depuis l'arrivée «de Xavier Bettel et de son équipe». (Photo: Jan Hanrion/Maison Moderne Publishing SA/Archives)

Pascal Saint-Amans, directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, était l'invité de nos collègues de Radio 100,7 ce jeudi matin. Avec à la clé une analyse très fine des prétendues révélations autour d'OpenLux.

Pascal Saint-Amans est le directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) depuis février 2012. Cet expert en fiscalité internationale, et « invité du jour » de nos confrères de Radio 100,7, connaît évidemment très bien le Luxembourg³¹ et a naturellement une analyse aiguisée à livrer quant aux soubresauts provoqués par le dossier OpenLux³².

L'émission peut être écoutée ici³³.

Entre certains médias qui pointent le Luxembourg comme un paradis fiscal et un gouvernement qui s'en défend, mettant en avant ses nombreux efforts de transparence, qui croire ? « Le gouvernement a raison de dire que tout a été fait pour se mettre en conformité avec les règles internationales qui ont beaucoup changé au cours des 10 dernières années. C'est en réalité, et je dois le reconnaître, depuis l'arrivée de Xavier Bettel (DP) et de son équipe que le Luxembourg a vraiment commencé à changer », avance Pascal Saint-Amans.

Avant de se montrer un peu pince-sans-rire : « Ce que montrent les journalistes du Monde, notamment, mais aussi d'autres journaux, qui ont travaillé sur le registre des bénéficiaires effectifs, c'est que le Luxembourg est une place financière, ce n'est pas une 'breaking news'. Mais dans ce rôle-là, il est vrai que le Luxembourg offre des produits fiscaux compétitifs, notamment dans des domaines qui ne sont pas régulés internationalement. Ce qui peut refléter ce trouble ou cette confusion. »

³¹ <https://paperjam.lu/article/luxembourg-n-est-plus-paradis->

³² <https://paperjam.lu/article/apres-luxleaks-voici-openlux>

³³ <https://www.100komma7.lu/audio/124292>

Un acteur-clé de l'évasion fiscale, alors ? Que des personnes physiques utilisent des instruments ou structures de portage pour éventuellement aboutir à de l'optimisation, oui, c'est vrai. Est-ce que cela pose un problème politique ? Oui, sans doute encore, note Pascal Saint-Amans. Voilà pourquoi le travail se poursuit à l'OCDE pour un impôt minimum mondial « et que le Luxembourg soutient ».

Il y a donc aussi un effet d'héritage, des structures établies depuis un certain temps au Luxembourg, mais qui ont perdu leur efficacité. Tandis que Pascal Saint-Amans souligne qu'il existe aussi des raisons de venir au Luxembourg qui sont non fiscales : stabilité politique, stabilité de la Place...

Il voit dans ces enquêtes un paradoxe, car « le RBE est public, il n'y a donc pas de révélations, c'est donc un peu regrettable, car le Luxembourg a été l'un des premiers à le mettre en place ». Et souffre donc de cette volonté de transparence, « mais aussi de choses qui peuvent être sans doute plus contestables ». Notamment au niveau des personnes physiques, en dehors de la fin du secret bancaire, « où des instruments favorisent la concurrence fiscale ».

Il y a des progrès à faire, tous les pays doivent en faire, mais il y a des focus particuliers sur les pays qui ont une place financière comme le Luxembourg, car il y a une concentration de sociétés.

Pascal Saint-Amans, directeur du Centre de politique et d'administration fiscales, OCDE

Mais les contrôles doivent-ils être renforcés, notamment en ce qui concerne ce RBE ? « La réponse est oui, absolument », répond Pascal Saint-Amans. « Mais le contexte est que tous les pays, même parfois les grands pays un peu moralisateurs, en termes de RBE ont des problèmes importants. Je comprends parfois le sentiment luxembourgeois d'être la tête de Turc de la France ou d'autres pays, et d'en prendre plein la figure, y compris quand vous bougez dans la bonne direction. Mais les grands pays, en termes de bénéficiaires effectifs, ils ont manifestement des problèmes importants. Oui, il y a des progrès à faire et tous les pays doivent en faire, mais il y a des focus particuliers sur les pays qui ont une place financière comme le Luxembourg, car il y a une concentration de sociétés financières. »

140.000 sociétés pour 625.000 habitants, est-ce trop ? « Je ne sais pas, je ne sais pas quantifier. Je pourrais vous dire que les 600.000 sociétés dans les îles Vierges britanniques pour 30.000 habitants, là c'est beaucoup trop... Mais le fait d'être une place financière et d'avoir une concentration de sociétés est-il problématique ? Là je vous dis : oui et non. Tout dépend de ce que font ces sociétés et si elles aident des contribuables étrangers à limiter leurs charges fiscales. Dans ce dernier cas, il y a deux cas de figure : soit c'est légal, soit c'est illégal, et alors il y a un problème de gestion et de contrôle. »

En guise de conclusion, Pascal Saint-Amans rappelle que la concurrence fiscale entre les États n'est pas condamnable, « d'autant moins qu'il n'y a pas de règle juridique ou morale qui l'interdirait. (...) Mais comme les pays sont souverains en cette matière, ils doivent tenir compte de l'impact de leurs décisions sur leurs voisins. C'est une question de respect des autres, et même d'intérêt personnel. » Car cela peut se terminer « par une guerre fiscale ou commerciale », qui « *in fine* est au détriment de tout le monde. D'où l'importance d'avoir une coopération fiscale, qui n'est pas de l'harmonisation. »

« Le Luxembourg a été tout seul pendant franchement très longtemps, sans s'occuper du reste du monde et, en réalité, en bénéficiant du reste du monde, et d'une façon assez toxique, mais, depuis l'arrivée de ce gouvernement, il y a un vrai changement d'approche et un vrai respect des partenaires », a conclu Pascal Saint-Amans.

Après Fayot, Gramegna s'expliquera sur Fage

La commission de l'exécution budgétaire demande des comptes aux ministères impliqués dans la vente "hors procédure" d'un terrain de 15 ha au groupe industriel Fage. Après l'Économie, les Finances s'expliqueront bientôt.

Pas simple pour Franz Fayot (LSAP) de défendre des choix dont il n'a été nullement responsable³⁴. C'est pourtant ce qui a été demandé, lundi, au ministre de l'Économie. Justifier auprès de la commission de l'exécution budgétaire ce qui avait été validé par son prédécesseur socialiste dans le dossier Fage. Cette vente d'un terrain de 15 hectares sur la zone Wolser où l'agro-industriel envisageait alors d'établir une unité de production de yaourt. Projet abandonné³⁵ cet hiver.

A nouveau³⁶, Franz Fayot a admis des erreurs dans le traitement de ce cas. Des erreurs plus de forme que de fond à l'entendre. Mais il s'agit toutefois de procédures qui ont valu au ministre de l'Économie de sévères remontrances³⁷ de la part de la Cour des comptes ; la présidente de la commission de l'exécution budgétaire n'hésitant pas à parler, elle, de « scandale ».

Et face à Franz Fayot, Diane Adehm (CSV) n'en a pas démordu : en 2017, Etienne Schneider alors à la tête du ministère de l'Économie n'a pas respecté les règles dans l'octroi du terrain. Qu'importe si l'opération a rapporté à l'Etat, les procédures légales ont été ignorées. Pourquoi, par exemple, le ministère des Finances n'a pas été impliqué dans les négociations alors que la loi l'impose. **Aucune concertation** entre administrations ou ministères ne semble avoir ainsi été organisée sur une vente qui n'avait pas lieu d'être. De quoi faire naître des suspicions.

Pour rectifier le tir

De ce passé, Franz Fayot souhaiterait faire table rase. Préférant évoquer le futur, et ce **projet de loi** sur lequel ses services planchent actuellement et qui clarifierait encore mieux les rôles de chacun dans ce type de projet industriel. De quoi éviter une situation comme celle d'il y a quatre ans où aucune signature ministérielle n'a semble-t-il validé une vente pourtant actée par l'enregistrement. Aussi, le ministre souhaite-t-il instaurer à l'avenir **plus de transparence** sur ce type de transaction concernant des zones industrielles ou des terrains publics.

Car même si la vente a permis aux finances publiques d'empocher **30 millions d'euros (pour 15 ha cédés)**, opportunité qui aurait motivé le choix d'Etienne Schneider la procédure n'est pas celle que les textes prévoient. Aussi l'ancien ministre, retiré depuis bientôt un an du gouvernement, a-t-il lui aussi été invité à répondre aux interrogations que se posent les députés.

Avant lui, c'est Pierre Gramegna (DP) qui est attendu face à Diane Adhem et sa commission parlementaire. Les élus souhaitant savoir si oui ou non il a pu jouer un rôle dans cette opération, comme l'exigent les règles.

Le ministre des Finances répondra la semaine prochaine sur ce dossier Fage³⁸ ; caillou aussi gênant dans le soulier de la majorité gouvernementale que l'affaire LUXEOSys³⁹, l'arrêt de la Cour administrative⁴⁰ sur le contrat RTL ou le cas Semedo⁴¹ au Parlement européen.

³⁴ <http://www.wort.lu/fr/luxembourg/fayot-gramegna-et-schneider-invites-a-s-expliquer-6005ab3ede135b923646107f>

³⁵ <http://www.wort.lu/fr/luxembourg/fage-renonce-a-s-implanter-au-luxembourg-5f69dc93de135b9236e0e0fd>

³⁶ <http://www.wort.lu/fr/economie/fayot-fait-amende-honorable-dans-le-dossier-fage-5ffec1f2de135b92362a87ec>

³⁷ <http://www.wort.lu/fr/economie/le-ministere-de-l-economie-etrille-dans-le-dossier-fage-5ffd523ade135b9236228b1d>

³⁸ <http://www.wort.lu/fr/luxembourg/fayot-gramegna-et-schneider-invites-a-s-expliquer-6005ab3ede135b923646107f>

³⁹ <http://www.wort.lu/fr/luxembourg/luxeosys-echappe-a-la-commission-d-enquete-5fb77187de135b9236e9fdf7>

⁴⁰ <http://www.wort.lu/fr/luxembourg/les-juges-redistribuent-les-cartes-du-jeu-politique-6017ddf3de135b9236b7ab9f>

⁴¹ <http://www.wort.lu/fr/luxembourg/l-affaire-semedo-met-le-dp-en-position-delicat-60115b44de135b923621afe1>

RAPPORT DU FMI

Des pistes pour les impôts de demain au Luxembourg

Le Fonds monétaire international rappelle une faiblesse du système fiscal luxembourgeois : sa dépendance à la fiscalité des soparfi. Et propose, pour compenser des pertes jugées inévitables, de jouer sur la fiscalité environnementale et sur la taxation du foncier.

Le décor est planté : dans son rapport intitulé « International taxation and Luxembourg's economy », le FMI revient sur les règles fiscales attrayantes qui ont, entre autres, contribué à faire du pays un lieu d'implantation pour les entreprises actives à l'échelle internationale. Un âge d'or jugé révolu, à l'heure où la pression s'accroît pour que la transparence fiscale et la taxation des bénéficiaires là où ils sont réalisés deviennent la norme. Cela aura un coût pour les finances publiques du Grand-Duché.

Le modèle des soparfi est sous pression

Actuellement, le FMI relève que les recettes perçues sur les entreprises représentent 3,9 milliards d'euros, soit 6,4% du PIB, ou 23% des recettes fiscales totales. C'est deux fois plus que la moyenne de l'UE et de l'OCDE. Une incongruité statistique due à la place financière, qui représente à elle seule plus des trois quarts de ces recettes.

Le risque, selon le FMI, c'est le sort des sociétés de participations financières (soparfi), qui pèsent pour le tiers des revenus de la Place, et dont le modèle fiscal avantageux est mis sous pression. L'attaque qu'elles subissent actuellement de la part de l'enquête OpenLux suffit à la rappeler. Les impôts acquittés et les dépenses intérieures de toutes les soparfi représentaient 5,9% du PIB du Luxembourg en 2018, note le FMI. Depuis, leur poids dans l'économie a diminué. Déjà, entre 2016 et 2018, leur bilan est passé de 9.600 milliards d'euros à 8.600 milliards. Et en 2019, le volume des impôts a été inférieur à celui de l'année précédente.

Un constat que personne ne conteste. Mais comment compenser l'éventuel manque à gagner ?

En admettant que les marges soient limitées en matière de fiscalité des entreprises et des personnes physiques, le FMI met en exergue, dans son rapport, deux voies privilégiées : la fiscalité environnementale et la réforme de la fiscalité du logement.

Les bienfaits de la taxe carbone

« Les taxes environnementales pourraient constituer une source de revenus alternative intéressante pour le Luxembourg », indique le FMI. D'autant plus que celles-ci produisent actuellement l'un des revenus les plus faibles de l'UE, soit 1,7% du PIB, contre 2,4% en moyenne européenne. Une marge de progression potentielle plus qu'intéressante. « Et qui permettrait de lutter contre les externalités de la pollution en corrigeant les prix et en orientant le comportement des entreprises et des personnes dans une direction qui est socialement souhaitable. » De quoi permettre au Luxembourg de respecter ses engagements en matière de changement climatique et d'efficacité énergétique.

À quoi pourrait ressembler cette fiscalité verte ? Elle pourrait d'abord jouer sur la taxe carbone. Celle-ci doit être introduite au pays en 2021⁴² à hauteur de 20 euros par tonne de CO₂, pour atteindre à terme 30 euros. Le gouvernement en attend une hausse des recettes d'environ 0,25% du PIB en 2021. En outre, la taxe sur le carbone augmentera celles sur l'essence et le diesel d'un peu plus de 10 centimes d'euros d'ici 2023.

La fiscalité verte pourrait également jouer sur le levier de la tarification routière. Comprendre l'augmentation du coût de l'utilisation des véhicules privés pour traverser certaines zones aux heures de pointe, comme cela existe à Londres, Singapour et Stockholm. Dans ces trois villes, les recettes annuelles nettes provenant de la tarification routière varient entre 100 et 182 millions de dollars, avec une réduction du trafic dans la zone d'environ 20%.

⁴² <https://paperjam.lu/article/taxe-carbone-glyphosate-annee->

Autre levier : l'augmentation des droits d'immatriculation et des taxes récurrentes sur les véhicules automobiles. La taxe annuelle sur les véhicules automobiles au Luxembourg est relativement faible : 118 euros par an pour une voiture particulière. Il y a donc un potentiel de croissance certain. Tout comme en matière de suppression des taux réduits de TVA sur les produits pétroliers.

Taxer le foncier sans réduire l'offre de logements

Une autre source prometteuse de revenus inexploitée au Luxembourg est la fiscalité foncière. Une fiscalité qui présente deux avantages : son assiette immobile rend son évitement quasi impossible, et c'est de toutes les taxes celle qui fausse le moins la croissance économique.

Les recettes de l'impôt foncier luxembourgeois sont parmi les plus faibles de l'UE, puisqu'elles représentent moins de 0,1% du PIB. Parce que l'évaluation sous-jacente des biens immobiliers est basée sur un ancien régime d'évaluation datant de 1941.

« L'impôt foncier ne représente donc qu'une petite fraction des valeurs marchandes actuelles », note le FMI, qui y voit un fort potentiel de croissance pour les finances publiques. Bémol, cependant, la hausse de cet impôt ne doit pas devenir la cause d'une réduction de l'offre de logements. Le défi consiste à concevoir une réforme de l'impôt foncier qui non seulement apporte davantage de recettes, mais qui soutiendrait également l'offre de logements, ou du moins ne la réduirait pas.

« Les taxes sur les terrains inutilisés et les logements inoccupés pourraient stimuler la construction et l'occupation des logements et réduire les pressions sur les prix des logements », note le FMI. Les communes ont la faculté de le faire, mais peu ont franchi le pas. 8 sur 102, selon le FMI. « En effet, les communautés qui représentent les intérêts des propriétaires actuels semblent peu enclines à imposer des mesures qui stimulent l'offre de logements et réduisent le prix de ces derniers. » De quoi justifier, pour les auteurs de l'étude, une action du gouvernement.

Les spécialistes ont parlé. Aux politiques de jouer.

Ce qui ne sera pas simple, selon Alain Steichen, avocat fiscaliste, associé au sein de l'étude Bonn Steichen & Partners. « Toutes les solutions soulèveront des débats. Si on hausse le taux d'impôts sur les sociétés, les entreprises diront que cela est contre-productif et qu'il vaut mieux baisser ces taux pour attirer de nouveaux contribuables. Faire porter le poids d'une éventuelle chute des recettes de l'impôt sur les sociétés aux personnes physiques sera très impopulaire. Tout comme une réforme de la fiscalité foncière dans un pays de propriétaires. » Pour lui, le plus simple serait finalement de baisser les dépenses.



IMF Working Paper

International Taxation and Luxembourg's Economy

SITUATION DE MONOPOLE

Le ministère réagit à l'affaire SuperDrecksKëscht



Dans son enquête, Reporter.lu parle d'une entreprise de plusieurs millions d'euros financée par l'État luxembourgeois. (Photo: Shutterstock)

L'enquête de Reporter.lu sur la SuperDrecksKëscht soulève plusieurs questions en termes de concurrence et de transparence, mises en avant par l'opposition. Ce à quoi le gouvernement rétorque que la situation ne comporte aucune irrégularité et ne correspond pas à un monopole.

Oeko-Service Luxembourg SA serait-elle, via la SuperDrecksKëscht, en position de monopole ? C'est ce que suggère une [enquête publiée sur Reporter.lu, lundi 15 février](#)⁴³.

Le résumé de l'affaire

Cette « marque » a été « mise au point dans le cadre des tâches qu'assume l'État luxembourgeois en matière de gestion des déchets », indique la SuperDrecksKëscht sur son site internet. Soit des missions de prévention, de recyclage ou valorisation des déchets, et d'élimination. Derrière l'initiative se trouve la société privée Oeko-Service Luxembourg SA.

Pour qui il s'agit d'une « activité très lucrative » selon *Reporter.lu*, qui évoque un contrat pour 11 ans fixant un cadre de financement de 97 millions d'euros signé en 2018 par la ministre de l'Environnement, Carole Dieschbourg (Déi Gréng). Or, l'article parle de distorsion de la concurrence lors de l'appel d'offres, qui repose sur une loi de 2005. Celui-ci excluant les entreprises qui proposent également le transport de déchets. L'enquête dénonce également des liens privilégiés entre l'entrepreneur allemand Hans-Peter Walter, copropriétaire de l'entreprise, et Robert Schmit, directeur de l'Administration de l'environnement. Il questionne la responsabilité réelle du comité de pilotage, composé du directeur de l'Administration de l'environnement, de représentants de la Chambre des métiers et de la Chambre de commerce, ainsi que de Hans-Peter Walter. Et met en avant un problème de monopole horizontal, puisque l'entrepreneur aurait des participations majoritaires dans plusieurs entreprises de recyclage, telles que CCN SA, active au Luxembourg. Que les consultants de la SuperDrecksKëscht conseilleraient aux gestionnaires immobiliers pour l'implémentation de points de collecte, par exemple.

⁴³ <https://www.reporter.lu/luxemburg-hinter-den-kulissen-der-abfallwirtschaft-das-system-superdreckskescht/>

Quelles sont les réactions ?

Les députés CSV Paul Galles et L2on Gloden ont envoyé une série de questions parlementaires sur le sujet. Ce dernier résume : « Pour moi, les deux points essentiels sont : est-ce que les règles du marché public ont été respectées ou non ? Et quels ont été les critères pour le poste de directeur de la SuperDrecksKëscht Academy ? » Celui-ci ayant été accordé au fils de Robert Schmit, autre information révélée par *Reporter.lu*.

Le député attend des réponses du gouvernement. Si la situation de monopole est confirmée, « il faudra que le marché soit annulé, puis il faudra refaire un appel d'offres au niveau européen », estime-t-il.

« C'est le même problème que toujours : une transparence incomplète », réagit, de son côté, Sven Clement, député Pirates. « Pour moi, cette affaire est grave. » Il s'interroge : « Pourquoi le gouvernement n'est-il pas l'actionnaire principal de la société ? ». Calculant des bénéfices de plusieurs millions d'euros par an pour l'entreprise privée, en partie « aux dépens du contribuable ». Le contrat prévoyant aussi un dépassement de budget si besoin, sur base de factures. Sven Clement aimerait vérifier que celles-ci ne sont pas adressées à des succursales de l'entreprise. D'autres doutes subsistent, comme « pourquoi une société qui transporte des déchets n'était-elle pas éligible à l'appel d'offres ? C'est quand même très bizarre ».

Le député, qui a obtenu l'accès au contrat entre RTL et l'État⁴⁴ après avoir saisi la justice, a également demandé à pouvoir consulter celui qui lie le gouvernement à Oeko-Service.

« Il n'y a pas un seul ministre responsable de ceci », complète-t-il. Le contrat a été reconduit d'année en année, si bien que « les quatre grands partis, de près ou de loin, sont impliqués ». L'affaire soulève, selon lui, un autre problème, « les fonctionnaires qui restent dans des positions influentes pendant des décennies », en référence à l'entrepreneur allemand et Robert Schmit.

Sur RTL, Fred Keup (ADR) parle de « gaspillage de l'argent des impôts », tandis que David Wagner (déi Lénk) attend des réponses aux questions qui se posent après la lecture de l'article.

La situation est-elle légale ?

L'Association luxembourgeoise pour le droit de l'environnement n'a pas pu nous éclairer sur la légalité de l'appel d'offres et de la situation d'Oeko-Service avec ses participations dans différentes sociétés.

L'article 3 de la loi du 23 octobre 2011⁴⁵ relative à la concurrence précise juste que « sont interdits tous accords entre entreprises, toutes décisions d'associations d'entreprises et toutes pratiques concertées qui ont pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence sur un marché ».

La loi du 8 avril 2018⁴⁶ sur les marchés publics, qui prévoit de nombreuses exceptions (marchés liés à la distribution d'énergie, à l'eau, aux transports, à la défense, etc.), confirme tout de même dans ses principes de base qu'« un marché ne peut être conçu dans l'intention [...] de limiter artificiellement la concurrence ». Ce qui est le cas « lorsqu'un marché est conçu dans l'intention de favoriser ou de défavoriser indûment certains opérateurs économiques ». Les critères de sélection pouvant avoir trait à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, à la capacité économique et financière et aux capacités techniques professionnelles.

Qu'en dit le ministère de l'Environnement ?

Sollicité, le ministère de l'Environnement nous confirme le montant du contrat. Dans l'article de *Reporter.lu*, Robert Schmit nie la position de monopole d'Oeko-Service, expliquant l'exclusion des entreprises transportant des déchets par le fait que « ces dernières auraient éventuellement un avantage concurrentiel, car elles conseilleraient les entreprises et assureraient en même temps le transport des déchets ». Ce que redit le ministère. « Le but n'était certainement pas de privilégier Oeko-Service. » Il précise qu'il « s'agissait d'un appel à candidatures effectué au niveau européen. Toute la procédure de passation du marché (de l'établissement du cahier des charges jusqu'à la conclusion du marché) a été accompagnée par un comité ad hoc composé de représentants du ministère de l'Environnement, de

⁴⁴ <https://paperjam.lu/article/plus-transparence-sur-contrat->

⁴⁵ <https://concurrence.public.lu/dam-assets/fr/legislation/loi-du-23-octobre-2011-relative-a-la-concurrence-version-coordonnee-du-4-avril-2017.pdf>

⁴⁶ <http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2018/04/08/a243/jo>

l'Administration de l'environnement, de la Chambre des métiers et de la Chambre de commerce. Une seule entreprise a introduit un dossier de candidature. »

Le ministère compte-t-il mettre en place des actions de contrôle suite à la publication de l'article ? « Pour le moment, aucune irrégularité n'a été portée à l'attention du ministère », répond-il. « L'action SuperDrecksKëscht représente un set de prestations bien précises, qui est confié à un seul prestataire par le biais d'un marché public européen, pour une durée de 11 ans. Le comité de pilotage est parfaitement conforme aux pratiques prévues par la loi. La candidature du fils de M. Schmit sera soumise au scrutin afin d'évacuer tout soupçon. »

Dans leurs questions parlementaires, les députés CSV se demandent, par ailleurs, comment la position de la SuperDrecksKëscht va-t-elle évoluer suite au nouveau projet de loi sur les déchets. « La position ne change pas », dit le ministère. « L'action continue de la même manière sous la nouvelle loi déchets. Au terme du présent contrat, un nouvel appel d'offres sera organisé selon les modalités prévues par la loi. »

Audit commandé autour de la «SuperDrecksKëscht»

Afin de faire le point sur la gestion du service de traitement des déchets, le ministère de l'Environnement a décidé de mettre le nez dans les comptes de cette mission concédée à la société allemande Oeko-Service Luxembourg.

(pj avec Michèle GANTENBEIN) Y a-t-il ou non conflit d'intérêts dans la gestion de la « [SuperDrecksKëscht](#)⁴⁷ »? L'entreprise délégataire a-t-elle été avantagée dans l'attribution de certains contrats? Voilà quelques-unes des questions qui vont encore rester en suspens quelques semaines. Le temps pour l'audit décidé par Carole Dieschbourg (Déi Gréng) autour du service de gestion des déchets de tirer au clair le mode de fonctionnement de l'exploitant, la firme Oeko-Service Luxembourg.

Mercredi, en commission parlementaire, la ministre de l'Environnement a annoncé cette « enquête » aux députés. Des élus qui, il est vrai, s'interrogent sur la mise en place du contrat passé en 2018 entre l'Etat luxembourgeois et la firme allemande, basée à Colmar-Berg. Dans le contrat qui leur a été fourni à quelques minutes de la rencontre avec Carole Dieschbourg, manquaient quatre pages... Pas simple pour éclairer les débats.

Le député d'opposition Paul Galles (CSV) n'a toutefois pas manqué d'évoquer le trouble entourant le réseau d'entreprises dirigé par Hans-Peter Walter. L'homme étant non seulement directeur général d'Oeko-Service Luxembourg (OSL) mais aussi impliqué dans trois autres sociétés pouvant proposer leurs services à la première. On le retrouve aussi lié à la firme Ecotrel qui récupère des déchets électriques parmi les rebuts luxembourgeois et qui a signé un contrat avec [SEG, une filiale sarroise d'OSL](#)⁴⁸. D'où les soupçons de conflit d'intérêts.

Les députés entendent aussi avoir des éclaircissements sur le manque de recettes apportées par l'exploitation des déchets. Au lieu des 400.000 euros espérés, l'Etat ne percevrait chaque année que la moitié de ce montant. De quoi alerter le député Sven Clement (Pirate). A cela s'ajoute une explication à donner sur les relations existantes entre le directeur de l'administration de l'Environnement et les propriétaires de l'entreprise, Hans-Peter et Hermann Walter.

Au terme de l'échange, le plus satisfait était le député écologiste **François Benoy. Président de la commission Environnement, il estimait que bien des points avaient été réglés et qu'aucune** irrégularité « ni dans l'appel d'offres, ni sur d'autres questions contractuelles ou financières » n'avait été mise en évidence. En tout cas pour le moment, l'audit devant affiner certaines données troublantes autour de ce contrat passé pour dix ans et se montant à 97 millions d'euros...

⁴⁷ <https://www.sdk.lu/index.php/fr/>

⁴⁸ <https://www.seg-online.de/>

TRANSPARENCE FISCALE

Le Portugal obtient une « nette majorité » sur le reporting par pays



«Le débat d'aujourd'hui a ouvert la voie à une avancée prioritaire de la proposition de directive», s'est félicité le ministre portugais de l'Économie et de la Transition numérique, Pedro Siza Vieira. (Photo: Lusa pour le Conseil de l'UE)

Le Portugal, qui préside le Conseil de l'Union européenne, a indiqué, jeudi soir, avoir obtenu « une nette majorité » pour faire avancer la directive de 2016 sur le reporting pays par pays des multinationales dont le chiffre d'affaires dépasse les 750 millions d'euros lors des deux dernières années.

Il aurait suffi d'un seul ministre des Finances qui dise non dans une formation sur la fiscalité. Le Portugal, qui exerce la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne, a donc choisi une formation des ministres de l'Économie pour remettre sur le tapis la question de la transparence des multinationales établies dans un ou plusieurs États membres.

« La transparence fiscale est un principe fondamental dans toute société démocratique. Elle permet aux décideurs politiques de prendre des décisions éclairées et de garantir que tous les acteurs économiques contribuent de manière juste et équitable à l'économie des différents pays dans lesquels ils exercent leurs activités. Le débat d'aujourd'hui a ouvert la voie à une avancée prioritaire de la proposition de directive », s'est félicité le ministre portugais de l'Économie et de la Transition numérique, Pedro Siza Vieira, qui présidait la réunion à laquelle participait le ministre de l'Économie, Franz Fayot (LSAP).

« Une nette majorité de ministres a estimé que la dernière proposition consolidée de la présidence était techniquement mûre. Ils ont invité la présidence portugaise à solliciter sans tarder un mandat de négociation afin d'étudier avec le Parlement européen la possibilité d'un accord pour l'adoption rapide de la directive », dit le communiqué de presse diffusé à l'issue de la réunion. « La présidence portugaise a conclu qu'il y avait un soutien politique pour qu'elle sollicite un mandat de négociation afin d'explorer avec le Parlement européen la possibilité d'un accord pour l'adoption rapide de la directive proposée. »

Une « belle journée » pour Sven Giegold

Le rapport pays par pays comprendra des informations pour chaque juridiction fiscale dans laquelle le groupe d'entreprises multinationales exerce ses activités sur le montant des

revenus, le bénéfice avant impôt sur le revenu, l'impôt sur le revenu payé et couru, le nombre d'employés, le capital déclaré, les bénéfices non répartis et les actifs corporels. Le texte ne concerne que les sociétés qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 750 millions d'euros au cours des deux derniers exercices.

« Aujourd'hui est vraiment une belle journée. Pour plus de transparence fiscale, pour notre démocratie et pour moi personnellement », s'est aussitôt félicité le député Vert européen et porte-parole des Verts européens, Sven Giegold. « Ce succès est aussi particulièrement le succès de toutes les organisations de la société civile qui se battent pour plus de transparence fiscale depuis des décennies. Lorsque nous avons fondé le Tax Justice Network il y a près de 20 ans, la transparence fiscale était au cœur de notre programme. Dans mon petit livre 'Steueroasen: trockenlegen!' (« Assèchement des paradis fiscaux! », ndlr), à partir de 2003, c'était l'une de mes revendications centrales en tant que 'AttacBasisText 4'. Et depuis plus de dix ans maintenant, je travaille au Parlement européen pour une transparence fiscale contraignante pour les grandes entreprises. À la demande des Verts, nous avons déjà mis en place la transparence fiscale pour les banques, et c'est désormais à la discrétion de toutes les grandes entreprises. »

Selon lui, huit pays, dont le Luxembourg et l'Allemagne, ont voté contre ou se sont abstenus (Irlande, Malte, Suède, République tchèque, Hongrie, Chypre).

« Cette mesure devrait bénéficier d'une expertise fiscale pour garantir sa cohérence avec les exigences existantes, et surtout avec les accords de coopération internationale et d'échange d'informations qui reposent sur la confidentialité », a déclaré le ministre d'État chargé de la Réglementation des sociétés, Robert Troy.

Le Luxembourg ne s'opposera pas à la mesure

C'est aussi le point de vue du ministre luxembourgeois de l'Économie. « Le Luxembourg ne s'oppose pas aux principes sous-jacents de la proposition pour un 'public country by country reporting' visant à accroître la transparence en matière fiscale », a dit M. Fayot dans un communiqué. « Toutefois, pour le Luxembourg, la base légale qui a été choisie pour faire avancer cette proposition et en débattre est erronée. À ce sujet, il convient de rappeler la position du Luxembourg selon laquelle la question de la base légale appropriée pour discuter et adopter des dispositions fiscales dans l'UE est une question de principe qui n'est pas négociable. Pour le Grand-Duché, il est préoccupant de constater que les questions fiscales sont discutées et adoptées en dehors du domaine réservé par les traités européens à la fiscalité », a-t-il regretté.

« Le Luxembourg reste d'avis que le dossier relatif au 'public country by country reporting' relève du domaine de la fiscalité et qu'il doit dès lors être traité dans la filière Ecofin. Toutefois, compte tenu de son engagement pour la transparence fiscale, le Luxembourg ne fera pas obstacle aux objectifs de la présidence du Conseil quant à la proposition de directive relative à la publication d'informations pays par pays », a indiqué le ministre.

Sur la question juridique, à l'inverse, la commissaire européenne irlandaise, qui représente la Commission européenne dans cette négociation, Mairead McGuinness, a considéré que la proposition était solide juridiquement. « La proposition ne vise en aucun cas à modifier les règles fiscales applicables aux entreprises ni à appliquer les règles fiscales au niveau de l'UE ou au niveau national », a déclaré Mme McGuinness. « Je salue l'opinion générale sur la nécessité de faire preuve de transparence sur cette question. »

La bataille pour la transparence fiscale est cependant loin d'être gagnée. Le texte ne reprend pas la position des parlementaires européens et prévoit par exemple une clause de confidentialité très étendue pour préserver les intérêts stratégiques des entreprises concernées.

Les fonds de la Place n'échapperont pas à un audit

La Cour des comptes européenne vient d'annoncer qu'elle allait vérifier les effets de la législation destinée à « encourager les pratiques de surveillance commune ». Mais aussi veiller à l'absence d'une trop forte concentration dans certains centres, tels que le Luxembourg.

(Jmh avec Yannick Lambert) - Évaluer « les progrès réalisés par l'UE dans la mise en place d'un marché unique des fonds d'investissement », « déterminer si la réglementation, en cours d'évolution, est adaptée à sa finalité » et si cette dernière a « encouragé les pratiques de surveillance communes dans l'ensemble des États membres ». Tels sont quelques-uns des objectifs annoncés jeudi par la Cour européenne des comptes et relevés par nos confrères de [LuxTimes](#)⁴⁹.

En clair, l'organe en charge du respect des intérêts financiers des citoyens de l'UE entend examiner à la loupe les pratiques en vigueur au sein des principaux centres financiers. Et particulièrement les dispositifs de surveillance mis en place pour contrôler les quelque 64.000 fonds d'investissement domiciliés au sein des 27. Une analyse à laquelle n'échappera pas la Place, deuxième plus grand centre de fonds d'investissement au monde, derrière les États-Unis. Longtemps réfractaire à la mise en place de règles communes dans un secteur qui génère une grande partie de sa richesse, le Luxembourg [joue désormais le jeu](#)⁵⁰.

Destinés à offrir aux investisseurs des rendements potentiellement plus importants que ceux proposés par les taux bancaires, les fonds d'investissement avoisinaient, en septembre 2020, une valeur nette d'actifs de 17.600 milliards d'euros, selon les données de la Cour des comptes. Un chiffre en progression « de plus de dix milliards d'euros par rapport à 2009 ». Un secteur en expansion dans lequel le Luxembourg joue les premiers rôles, puisque la Place gérait, en 2020, 4,7 milliards d'euros, devant Dublin (3,1 milliards), Francfort (2,4 milliards) et Paris (deux milliards).

A eux quatre, ces pays gèrent 80% des actifs nets placés au sein de l'UE. Mais le poids de la Place apparaît comme d'autant plus grand en ce qui concerne les fonds de détails - UCITS - puisqu'avec l'Irlande, le pays en gérait, en 2020, « plus de la moitié », selon la Cour des comptes qui précise que le rapport final sera publié « dans un an environ ».

Évolution du volume des fonds gérés par la Place

Données exprimées en milliards d'euros depuis décembre 1999



Graphique: wort.lu/fr • Source: CSSF • Créé avec [Datawrapper](#)

⁴⁹ <https://www.luxtimes.lu/en/business-finance/eu-budget-watchdog-to-launch-audit-into-fund-industry-6037d950de135b9236f19268>

⁵⁰ <https://www.wort.lu/fr/economie/un-pas-de-plus-vers-la-transparence-fiscale-60389d69de135b9236403223>